



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-114

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET PRINCIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Pour le Maire
l'Adjoint délégué

Franck JACQUES ANTOINE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**BUDGET PRINCIPAL**

Départ de M. le Maire, après débats et au moment du vote, de 17h30 à 17h31.

M. Franck Jacques-Antoine, 1^{er} adjoint, assure la présidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-31 le Code général des collectivités territoriale qui dispose que le conseil municipal approuve le compte financier unique qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte financier unique ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'acter les réalisations des opérations en AP/CP ;

Programme	AP votée	Réalisations à fin 2024	Réalisations 2025	Réalisations cumulées
Ecoles	13 371 901	12 868 782	462 797	13 331 579
ANRU	14 698 812	14 608 812	1 801	14 610 613
NPNRU	30 104 857	9 224 314	6 235 252	15 459 566
CSM	1 255 107		287 283	287 283
RHI Kartié Rivière des Galets	2 752 000	168 135	273 194	441 329
TOTAL	62 182 677	36 870 043	7 260 327	44 130 370

Article 2 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

- dépenses : 4 325 815,33 €
- recettes : 5 363 230,70 € ;

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 2 358 461,14 €
 - résultat de clôture : + 15 559 024,71 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : - 2 851 011,98 €,
 - résultat intermédiaire : - 1 975 822,45 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2026) ;
 - résultat de clôture : besoin de financement de - 938 407,08 € ;

Article 4 : d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la Ville dressé conjointement par le Maire et le comptable public ;

Article 5 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 15 559 024,71 € comme suit ;

- 938 407,08 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2026 ;
- 14 620 617,63 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2026 ;

Article 6 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**



F. JACQUES-ANTOINE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte financier unique du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2025.

En section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 358 461,14 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (13 200 563,57 €), le résultat de clôture présente un excédent 15 559 024,71 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	Résultat de l'exercice
83 338 945,02	85 697 406,16	2 358 461,14	Reprise du résultat reporté
	13 200 563,57	13 200 563,57	
83 338 945,02	98 897 969,73	15 559 024,71	Résultat de clôture

En section d'investissement

Le résultat de l'exercice présente un déficit de -2 851 011,98 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (875 189,53 €), des restes à réaliser en dépenses (4 325 815,33 €) et recettes (5 363 230,70 €), le résultat définitif présente un besoin de financement qui s'élève à -938 407,08 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	Résultat de l'exercice
26 105 230,56	23 254 218,58	-2 851 011,98	Reprise du résultat reporté
	875 189,53	875 189,53	
26 105 230,56	24 129 408,11	-1 975 822,45	Résultat intermédiaire
4 325 815,33	5 363 230,70	1 037 415,37	Restes à réaliser
30 431 045,89	29 492 638,81	-938 407,08	Résultat définitif : besoin de financement

Affectation du résultat de fonctionnement

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Après affectation, l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2025 serait alors de 14 620 617,63 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	15 559 024,71
Investissement Besoin de financement (-) / Excédent (+)	-938 407,08
Affectation – Couverture du besoin de financement	-938 407,08
Résultat de fonctionnement après affectation	14 620 617,63

Concernant les opérations en Autorisation de Programme / Crédits réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	AP votée	Réalisations à fin 2024	Réalisations 2025	Réalisations cumulées
Ecoles	Jusqu'à 2025	13 371 901	12 868 782	462 797	13 331 579
ANRU	Projet	14 698 812	14 608 812	1 801	14 610 613
NPNRU	Jusqu'à 2025	30 104 857	9 224 314	6 235 252	15 459 566
CSM	Projet	1 255 107		287 283	287 283
RHI Kartié Rivière des Galets	Projet	2 752 000	168 135	273 194	441 329
TOTAL		62 182 677	36 870 043	7 260 327	44 130 370

Il est proposé au conseil municipal :

- d’acter les réalisations des opérations en AP/CP ;
- d’arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :
 - dépenses : 4 325 815,33 € ;
 - recettes : 5 363 230,70 € ;
- d’arrêter les résultats de l’exercice 2025 comme suit :
 - en fonctionnement :
 - résultat de l’exercice : + 2 358 461,14 € ;
 - résultat de clôture : + 15 559 024,71 € ;
 - en investissement :
 - résultat de l’exercice : - 2 851 011,98 € ;
 - résultat intermédiaire : - 1 975 822,45 € (ce montant sera repris en dépenses d’investissement, au compte 001, sur l’exercice 2026) ;
 - résultat de clôture : besoin de financement de – 938 407,08 € ;
- d’approuver le compte financier unique 2025 du budget principal dressé conjointement par le Maire et le comptable public ;
- d’affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 15 559 024,71 € comme suit :
 - 938 407,08 € en couverture du besoin de financement de la section d’investissement ; ce montant sera repris en recettes d’investissement, au compte 1068, sur l’exercice 2026 ;
 - 14 620 617,63 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l’exercice 2026 ;
- d’autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

COMMUNE DE LE PORT



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

Table des matières

INTRODUCTION	4
I - Présentation par nature	6
I A – Taux de réalisation	6
I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres	7
■ <i>La section de fonctionnement.</i>	7
■ <i>La section d'investissement.</i>	8
II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
■ <i>Evolution générale – Présentation par chapitre</i>	9
■ <i>Charges à caractère général (chapitre 011)</i>	10
■ <i>Charges de personnel (chapitre 012)</i>	11
■ <i>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</i>	12
■ <i>Charges financières (chapitre 66)</i>	14
■ <i>Charges spécifiques (chapitre 67)</i>	14
■ <i>Dotation aux provisions (chapitre 68)</i>	14
III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15
■ <i>Evolution générale – Présentation par chapitre</i>	15
■ <i>Atténuations de charges (chapitre 013)</i>	15
■ <i>Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)</i>	16
■ <i>Impôts et taxes (chapitre 73 & 731)</i>	17
■ <i>Dotations et participations (chapitre 74)</i>	19
■ <i>Autres produits de gestion courante (chapitre 75)</i>	19
■ <i>Produits financiers (chapitre 76)</i>	20
■ <i>Produits spécifiques (chapitre 77)</i>	20
■ <i>Reprises sur provisions (chapitre 78)</i>	21
IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT.....	22
■ <i>Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27 / 458)</i>	22
■ <i>Les opérations en AP / CP</i>	23
■ <i>Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)</i>	23
V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT	24
■ <i>Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)</i>	24
■ <i>Subventions d'investissement (chapitre 13)</i>	25
■ <i>Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)</i>	25

■ Les remboursements divers (chapitre 20, 23, 21, 204)	25
■ Immobilisations financières (chapitre 27)	25
■ Opérations pour le compte de tiers (chapitres 458x).....	25
VI – ECRITURES D’ORDRE	26
■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d’investissement.	26
■ Chapitres 040 en dépenses d’investissement / 042 en recettes de fonctionnement.....	26
■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.	27
VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE	28
■ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :.....	28
■ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :.....	28
VIII – LES RESULTATS DE GESTION	29
■ En section de fonctionnement.....	29
■ En section d’investissement.....	29
IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	30
X – BALANCE CONSOLIDEE DES BUDGETS.....	30
XI - SITUATION GENERALE	31
■ Les ratios.....	31
■ Situation générale	32
Conclusion.....	37
ANNEXES.....	38
Annexe 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2025	39
Annexe 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics	41
Annexe 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues	43
Annexe 4 – Détail des opérations d’équipement.....	44
Annexe 5 : Subventions d’investissement - Détail des montants perçus par action	53

INTRODUCTION

Le compte financier unique est le bilan comptable de l'exécution du budget arrêté au 31 décembre de chaque année. Il permet de *dégager un résultat et des restes à réaliser*. Son adoption par le conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant.

■ Le document comptable qui constitue le compte financier unique est quasiment identique au budget lui-même tant *dans sa forme que dans son contenu*. Il est réglementé par la nomenclature comptable et budgétaire M57 pour le budget principal et M49 pour les budgets annexes.

Comme le budget, le compte financier unique comporte deux parties :

- 1) **la section de fonctionnement** qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante tant en recettes (suivi de la fiscalité, des produits domaniaux, des dotations diverses, ...) qu'en dépenses (rémunération du personnel, achats courants d'eau, d'électricité, de téléphone, de produits d'entretien et alimentaire, maintenances diverses, assurances, ...) ;
- 2) **la section d'investissement** qui retrace les opérations affectant le patrimoine de la ville : travaux, constructions, acquisition de matériels et mobiliers, encaissements et remboursements d'emprunts, subventions d'équipement, ...

Les opérations sont comptabilisées dans des *chapitres* et *articles* budgétaires (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions cimetière »).

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux *titres de recette* émis, ordres de recouvrement qui permettent au comptable public, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*.

En dépenses, il s'agit des *mandats*, ordres de paiement donnés au même comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Le montant des mandats aux chapitres ne peut en aucun cas être supérieur aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Cette présentation est doublée par une présentation fonctionnelle qui permet ainsi d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, ...

Comme le budget, le compte financier unique comporte des annexes comme l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

L'ensemble du document budgétaire est consultable sur demande auprès de la Direction Financière.

■ Le compte financier unique, bilan des opérations budgétaires arrêtées au 31 décembre, fait apparaître une série de résultats obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section.

A partir du résultat brut de la section d'investissement, la prise en compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs et des restes à réaliser permet de connaître *le besoin de financement* de l'investissement.

Le résultat de fonctionnement est calculé en quatre étapes : *un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles* et enfin, *le résultat global*. Une fois pris en compte l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Le compte financier unique permet également de connaître le niveau d'exécution du budget en comparant les prévisions initiales aux opérations comptabilisées.

En fonctionnement, si d'une façon générale le compte financier unique met en évidence un taux de réalisation de plus de 90 % tant en recettes qu'en dépenses, il n'en est pas de même en section d'investissement dont l'exécution est soumise à de lourdes contraintes administratives et financières.

Le taux de réalisation en investissement est corrigé par *les restes à réaliser* susceptibles d'être comptabilisés. Ces restes à réaliser correspondent en recettes, à des subventions attendues non versées ou à des emprunts non encaissés et en dépenses, à des travaux ou acquisitions engagés, voire même réalisés, mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement, dont un état est joint en annexe au compte financier unique, participent ainsi au résultat du compte financier unique.

En fonctionnement, il n'y a pas à proprement parler de restes à réaliser. En dépenses, les *charges rattachées* à l'exercice correspondent à des commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. De même, les *produits rattachés* à l'exercice correspondent à des créances dues par divers débiteurs mais pour lesquelles les titres ne peuvent encore être émis.

Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats du compte financier unique sont repris au budget de l'année suivante, en général, lors du vote du budget supplémentaire.

I - Présentation par nature

I A – Taux de réalisation

Les réalisations du compte financier unique 2025 de la Ville sont présentées ci-après¹:

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	97 792 266	83 338 945,02	85%
Investissement	46 064 422	26 105 230,56	57%
TOTAL	143 856 689	109 444 176	76%

Reste à réaliser	Dépenses
Investissement	4 325 815,33

Résultats antérieurs	Dépenses
Fonctionnement	
Investissement	

RESULTAT CUMULE	
Fonctionnement	15 559 024,71
Investissement	-938 407,08
TOTAL	14 620 617,63

Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Recettes		
97 792 266	98 897 970	101%
45 189 233	23 254 219	50%
142 981 499	122 152 188	85%

Recettes	
5 363 230,70	

Recettes	
13 200 563,57	
875 189,53	

¹ : Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres

■ La section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
013 Atténuations de charges	458 407,14	730 989,25	159,4%
70 Produits des services	1 039 243,89	1 148 680,32	110,5%
73 Impôts et taxes	32 984 146,95	33 816 853,30	102,5%
731 Fiscalité locale	21 537 005,00	21 934 258,57	101,8%
74 Dotations et participations	17 856 208,17	17 969 375,51	100,6%
75 Autres produits de gestion	2 047 954,12	2 521 031,37	123,1%
76 Produits financiers	54 351,92	55 923,89	102,9%
77 Produits spécifiques ²	2 366 841,19	2 366 942,58	100,0%
78 Reprises sur provisions	2 632 267,15	1 753 613,77	66,6%
Recettes Réelles	80 976 425,53	82 297 668,56	101,6%
042 Opérations d'ordre	3 615 277,18	3 399 737,60	94,0%
Recettes d'ordre	3 615 277,18	3 399 737,60	94,0%
Résultat reporté	13 200 563,57	13 200 563,57	100%
Recettes de fonctionnement	97 792 266,28	98 897 969,73	101,3%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	12 573 530,20	11 656 698,49	92,7%
012 Charges de personnel	45 400 000,00	44 159 236,27	97,3%
65 Autres charges de gestion	19 685 203,90	19 086 480,54	96,9%
66 Charges financières	1 165 000,00	892 453,41	76,6%
67 Charges spécifiques	50 000,00	15 240,89	30,4%
68 Dotations aux provisions	24 016,50	24 016,50	100%
Dépenses Réelles	78 897 750,60	75 834 126,10	96,1%
023 Virement à la section d'investissement	11 142 397,31	0,00	
042 Opérations d'ordre ²	7 752 118,37	7 504 818,92	96,8%
Dépenses d'ordre	18 894 515,68	7 504 818,92	39,7%
Dépenses de fonctionnement	97 792 266,28	83 338 945,02	85,2%

² Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cessions enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

■ La section d'investissement.

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
10 Dotations & fonds divers	2 553 212,02	2 440 123,91	95,6%
13 Subventions d'investissement	10 418 317,04	4 997 528,93	48,0%
16 Emprunts et dettes	5 000 000,00	5 000 000,00	100,0%
20x Remboursements	233,12	15 972,66	6851,7%
27 Immobilisations financières	1 600 000,00	1 600 000,00	100,0%
024 Produits de cessions d'immobilisations	617 057,06		
45x Opérations pour compte de tiers	1 105 897,98	509 544,92	46,1%
Total des recettes réelles d'investissement	21 294 717,22	14 563 170,42	68,4%
021 Virement de la section de fonctionnement	11 142 397,31		
040 Opérations d'ordre	7 752 118,37	7 504 818,92	96,8%
041 Opérations patrimoniales	5 000 000,00	1 186 229,24	23,7%
Total des recettes d'ordre d'investissement	23 894 515,68	8 691 048,16	36,4%
001 Résultat d'investissement reporté	875 189,53		
Total des recettes d'investissement	46 064 422,43	23 254 218,58	50,5%

* La ligne 024 a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recette de la section d'investissement. Elle ne comporte pas d'exécution. L'exécution est en réalité constatée au chapitre 040, entraînant des inscriptions automatiques de crédits pour les montants constatés.

Au compte financier unique, la ligne 024 est donc ajustée : la prévision fait apparaître le montant prévu au budget (2 983 898,25 €), diminué de l'exécution constatée au chapitre 040 (2 366 841,19 €).

Lorsqu'en exécution les cessions s'avèrent supérieures aux prévisions figurant au budget, la ligne 024 fait apparaître un montant négatif, à hauteur de la différence.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget	Réalisé	Taux de réalisation
20 Immobilisations incorporelles	3 092 166,05	700 795,90	22,7%
204 Subventions d'équipement versées	1 391 960,57	659 737,00	47,4%
21 Immobilisations corporelles	19 098 215,31	9 610 472,52	50,3%
23 Immobilisations en cours	5 366 701,98	3 260 276,50	60,8%
Dépenses d'équipement	28 949 043,91	14 231 281,92	49,2%
13 Subventions d'investissement	963 107,09	961 950,77	99,9%
16 Emprunts et dettes	4 608 858,82	4 180 551,97	90,7%
27 Autres immobilisations financières	1 910 000,00	1 709 850,27	89,5%
Dépenses financières	7 481 965,91	6 852 353,01	91,6%
458x Opérations pour compte de tiers	1 018 135,43	435 628,79	42,8%
Total des dépenses réelles d'investissement	37 449 145,25	21 519 263,72	57,5%
040 Opérations d'ordre	3 615 277,18	3 399 737,60	94,0%
041 Opérations patrimoniales	5 000 000,00	1 186 229,24	23,7%
Dépenses d'ordre	8 615 277,18	4 585 966,84	53,2%
Total des dépenses d'investissement	46 064 422,43	26 105 230,56	56,7%

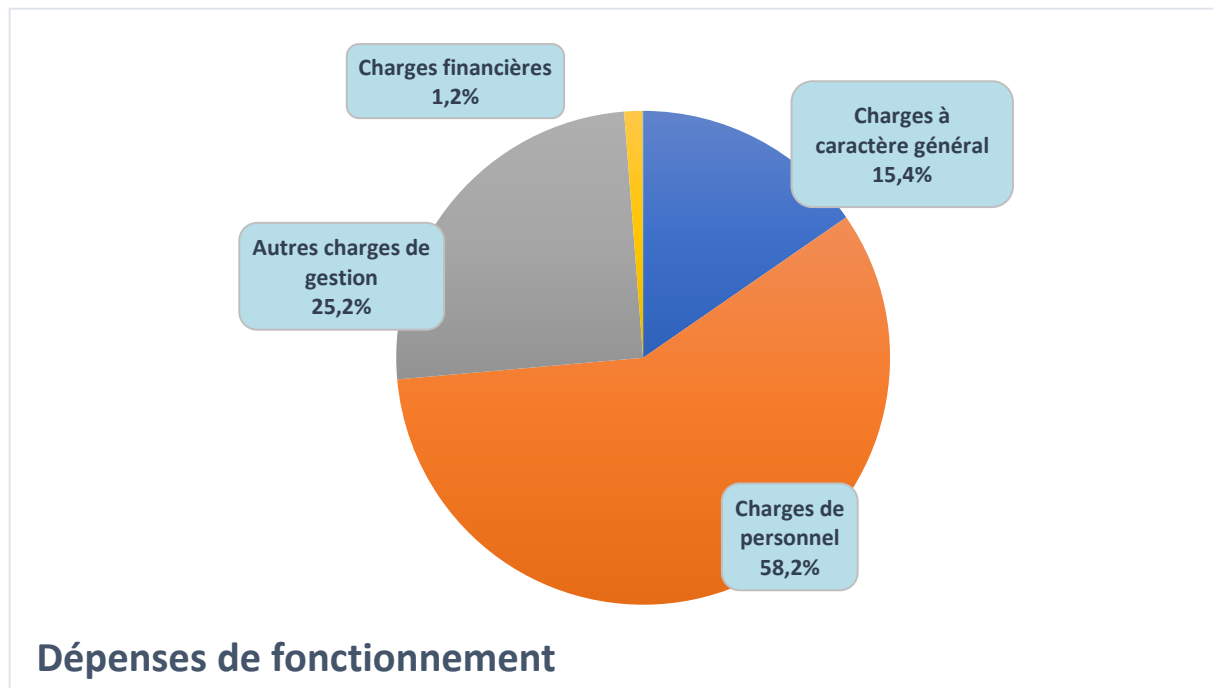
II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 75,8 M€. Elles se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement		2024		2025		Evolution
Chapitre		CA 2024	%	CA 2025	%	%
011	Charges à caractère général	11 566 807	15,6%	11 656 698	15,4%	0,8%
012	Charges de personnel	44 208 327	59,6%	44 159 236	58,2%	-0,1%
65	Autres charges de gestion	17 251 735	23,3%	19 086 481	25,2%	10,6%
66	Charges financières	1 086 911	1,5%	892 453	1,2%	-17,9%
67	Charges spécifiques	48 204	0,1%	15 241	0,0%	-68,4%
68	Dotations aux provisions	-	0,0%	24 017	0,0%	
Dépenses Réelles		74 161 985	100,0%	75 834 126	100,0%	2,3%

Dépenses de fonctionnement



■ Charges à caractère général (chapitre 011)

	2024	2025	Evolution	
Charges à caractère général	11 566 807	11 656 698	0,8%	89 891
Travaux en régie	-425 219	-544 577	28%	-119 358
Total	11 141 588	11 112 121	-0,3%	-29 467

Le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (544 577,62 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Par ce mécanisme, leur impact sur la section de fonctionnement est neutralisé (annulé). Ainsi, abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 11,2 M€ en 2024 et 11,1 M€ en 2025.

Pour 2025, le détail par nature comptable est le suivant :

Chapitre	011 - Charges à caractère général	2024	2025	Evolution
60x - Achats		6 164 655	6 130 818	-33 836
60611	Eau et assainissement	2 005 950	2 175 996	170 046
60612	Énergie - électricité	1 280 854	1 015 281	-265 572
60621	Combustibles	11 010	11 230	220
60622	Carburants	206 693	185 131	-21 562
60623	Alimentation	1 777 686	1 829 565	51 879
60624	Produits de traitement	28 998	44 757	15 759
60628	Autres fournitures non stockées	14 073	25 388	11 315
60631	Fournitures d'entretien	212 184	176 730	-35 453
60632	Fournitures de petit équipement	384 972	387 993	3 021
60633	Fournitures de voirie	19 764	19 997	233
60636	Habillement et vêtements de travail	104 684	98 430	-6 255
6064	Fournitures administratives	61 437	54 564	-6 873
6065	Livres, disques, cassettes (biblio., médiathèque)	4 233	759	-3 474
6067	Fournitures scolaires	6 911	15 115	8 204
6068	Autres matières et fournitures	45 206	89 881	44 676
61x Services extérieurs		2 718 411	2 599 797	-118 614
6132	Locations immobilières	24 035	23 172	-863
6135	Locations mobilières	1 005 929	933 098	-72 831
614	Charges locatives et de copropriété	6 898	7 594	697
61521	Terrains	252 489	184 520	-67 968
615221	Bâtiments publics	103 236	98 860	-4 376
615228	Autres bâtiments publics	5 423	18 816	13 394
615231	Voiries	74 786	62 277	-12 509
615232	Réseaux	43 164	147 803	104 639
61551	Matériel roulant	136 675	127 924	-8 751
61558	Autres biens mobiliers	113 473	108 390	-5 083
6156	Maintenance	399 781	402 539	2 758
6161	Multirisques	239 180	275 177	35 998
6168	Autres	3 158	10 162	7 004
617	Etudes et recherches	171 460	61 062	-110 399
6182	Documentation générale et technique	42 401	38 247	-4 154
6184	Versements a des organismes de formation	82 804	83 952	1 148
6188	Autres frais divers	13 520	16 203	2 683

62x - Autres services extérieurs		1 780 748	2 038 677	257 929
6226	Honoraires	60 123	89 611	29 488
6227	Frais d'actes et de contentieux	84	757	673
6228	Divers	314 554	531 923	217 369
6231	Annonces et insertions	149 379	76 266	-73 113
6232	Fêtes et cérémonies	67 116	308 467	241 351
6234	Réceptions	38 925	10 930	-27 995
6236	Catalogues et imprimés	103 723	118 439	14 717
6237	Publications	15 365	9 244	-6 120
6238	Divers	239 174	203 816	-35 358
6251	Voyages, déplacements et missions	49 724	37 291	-12 433
6261	Frais d'affranchissement	45 294	37 001	-8 293
6262	Frais de télécommunications	281 222	228 196	-53 026
627	Services bancaires et assimilés	25 248	6 610	-18 638
6281	Concours divers (cotisations ...)	60 226	59 649	-577
6282	Frais de gardiennage	200 963	280 121	79 158
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 729	5 203	1 473
6284	Redevances pour services rendus	3 154	3 164	10
62876	Remboursements de frais au gfp de rattachement	19 765	21 958	2 193
62878	Remboursements de frais à des tiers		7 575	7 575
6288	Autres services extérieurs	102 980	2 455	-100 525
63 - Impôts et taxes		902 994	887 406	-15 588
63512	Taxes foncières	864 533	882 378	17 845
63513	Autres impôts locaux	36 560	4 182	-32 378
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 901	846	-1 055
Total Charges à caractère général		11 566 807	11 656 698	89 891

■ Charges de personnel (chapitre 012)

Dépenses de fonctionnement		2024	2025	Evolution	
012	Charges de personnel	44 208 327	44 159 236	-0,1%	-49 091

Les charges de personnel sont en légère diminution (- 0,1 %).

■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le détail par nature est présenté ci-après :

Autres charges de gestion courante 65	2024	2025	Evolution	
Subventions aux associations, bourses, prix	5 579 279	5 184 647	-7%	-394 632
Subventions aux Ets d'enseignement et aux Ets supérieurs d'art	432 977	251 500	-42%	-181 477
Subvention au CCAS	7 045 000	7 045 000	0%	0
Subvention à la Caisse des Ecoles	270 000	235 000	-13%	-35 000
Contribution au SDIS	2 212 909	2 107 743	-5%	-105 166
Sidelec	126 677	127 946	1%	1 269
Participation au GIP ECOCITE	35 000	89 980	157%	54 980
Maire et adjoints : indemnités, frais de missions et de formation	390 352	397 387	1,8%	7 035
Admissions en non-valeur et créances éteintes	249 294	700 240	181%	450 946
Services informatiques en nuage (solutions hébergées)	133 734	180 086	35%	46 352
Droits d'auteur - Redevances diverses	63 109	27 003	-57%	-36 106
Intérêts moratoires et indemnités de marchés	9 405	1 473 354	15566%	1 463 949
Annulations et réductions diverses	702 482	1 234 386	76%	531 904
Divers	1 517	32 209	2023%	30 692
Total - Autres charges de gestion courante	17 251 735	19 086 481	11%	1 834 746
Total hors régularisation Attribution de compensation et hors participation au déficit RHI Rivière des Galets	17 251 735	16 570 577	-4%	-681 158

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne la participation au CCAS (délibérations 2025-022 du 04/03/25 et 2025-138 du 02/09/25), les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées et écoles d'art) et la contribution obligatoire au SDIS. La liste des attributions aux associations et autres organismes est jointe en annexe 2.

Conformément aux nouveaux statuts de la structure, approuvés par délibération n°21-168 du 09/12/21, le SIDELEC appelle désormais chaque année une participation aux frais de fonctionnement du syndicat (délibération 2024-091 du 02/07/2024).

Les admissions en non-valeur (ANV) correspondent aux titres de recettes émis et dont le recouvrement apparait compromis. La liste des titres est établie par le Comptable public et présentée à la Collectivité qui doit constater à son budget la charge que représente l'admission en non-valeur (délibération 2025-140 du 02/09/2025). En 2025, outre les opérations courantes, les admissions concernent la constatation en créances éteintes des restes à recouvrer sur les loyers de la SEM Gem Port, suite à la liquidation de la structure, pour 249 703,50 €. Ce montant est sans impact sur le résultat car il fait l'objet d'une reprise de provision pour le même montant (voir Chapitre 78).

Le poste lié aux indemnités comprend un montant d'1,3 M€ lié à la participation au déficit versée à la SEDRE dans le cadre de l'opération RHI Rivière des Galets, telle que fixée par le tribunal administratif, par décision du 30 avril 2025. Ce montant est sans impact sur le résultat car il fait l'objet d'une reprise de provision pour le même montant (voir Chapitre 78).

Le poste lié aux annulations comprend un montant d'1,2 M€ lié à des écritures comptables de régularisation concernant le solde de l'attribution de compensation versée par le TO pour la période 2017 / 2020.

En effet, suite à la notification effectuée en 2023 par le TCO, la ville a procédé au rattachement du montant prévisionnel restant à percevoir (titre 2023/1963) pour 1 060 100,74 , à la nature au 73211. En 2024, sur notification du montant définitif arrêté par la CLECT, la collectivité a rattaché une somme de 1 212 557,13 € à la nature 73211. Le titre de recette matérialisant le versement a été émis en 2025 toujours à la nature 73211.

Compte tenu de l'avancement des échanges avec le TCO concernant le niveau des charges transférées et leur impact sur le niveau définitif de l'attribution de compensation, les rattachements des soldes à percevoir relatifs à la période 2017 / 2020 n'ont pu se faire annuellement, comme le prévoit l'instruction comptable.

En effet, bien que les transferts de compétences aient pris effet en 2017 (zones économiques) et 2020 (eau et assainissement), le montant ajusté de l'attribution de compétence n'a été connu qu'en 2023 puis ajusté en 2024 suite à la notification par le Territoire de l'Ouest.

Cette situation aurait dû conduire à l'enregistrement du solde à percevoir à la nature 7328 puisque c'est l'imputation à utiliser lorsque l'attribution de compensation d'un exercice est versée sur un exercice ultérieur. Les rattachements ont cependant été effectués à la nature 73211.

Sur demande du comptable public, la collectivité a donc procédé à la correction des imputations par les écritures décrites ci-après.

Annulation du rattachement effectué en 2024 :

	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant	Nature	Montant
Titre d'extourne du rattachement 2024			73211	- 1 212 557,13
Solde du titre d'extourne			73211	1 212 557,13
Neutralisation de l'écriture de solde	65888	1 212 557,13		
Sous-total		1 212 557,13		0,00

Encaissement du solde d'attribution de compensation attendu :

	Nature	Montant	Nature	Montant
Ré-imputation à la nature 7328			7328	1 212 557,13
Sous-total		0,00		1 212 557,13
Total		1 212 557,13		1 212 557,13
<i>Solde final :</i>		<i>0,00</i>		

Ces écritures sont budgétairement neutres : elles n'impactent pas le résultat 2025.

Ainsi, les créances éteintes concernant la SEM Gem Port des Mascareignes, la participation au déficit versée à la SEDRE et les écritures de régularisation concernant l'attribution de compensation du TO sont neutres sur résultat. En faisant abstraction de ces éléments, le niveau des réalisations est en diminution de presque 4% par rapport à 2024.

■ Charges financières (chapitre 66)

Dépenses de fonctionnement	2024	2025	Evolution	
Charges financières	1 086 911	892 453	-17.9%	-194 458

Les frais financiers sont composés des intérêts sur les emprunts et sur la ligne de trésorerie. Ils diminuent sensiblement en 2025.

■ Charges spécifiques (chapitre 67)

Dépenses de fonctionnement	2024	2025	Evolution	
Charges spécifiques	48 204	15 241	-68.4%	- 32 963

Ces charges concernent les annulations partielles ou totales de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs. Ces annulations se font dans le cadre de régularisations, suite à des chèques impayés, des erreurs de facturation ou bien encore des annulations de pénalités sur la médiathèque lorsque l'administré restitue des ouvrages non rendus. Les indemnités, intérêts moratoires sont maintenant comptabilisés au chapitre 65.

■ Dotation aux provisions (chapitre 68)

Les provisions portent sur des loyers non perçus de la SARL Elise Hermann (20 064 €) et sur les restes à recouvrer sur les facturations de prestations alimentaires à l'association FARFAR (3 952 €), ces structures ayant été placées en redressement judiciaire.

Dépenses de fonctionnement	2024	2025	Evolution	
Dotations aux provisions	0	24 017	-	-

III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 79,9 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre		Evolution			
		2024	2025	%	Montant
013	Atténuations de charges	597 991	730 989	22,2%	132 999
70	Produits des services	1 630 683	1 148 680	-29,6%	-482 003
73	Impôts et taxes	33 417 202	33 816 853	1,2%	399 6521
731	Fiscalité locale	20 760 353	21 934 259	5,6%	1 173 906
74	Dotations et participations	16 617 686	17 969 376	8,1%	1 351 689
75	Autres produits de gestion	2 528 719	2 521 031	-0,3%	-7 687
76	Produits financiers	55 912	55 924	0%	12
775	Produits de cession	1 259 801	2 366 841	87,9%	1 107 040
77	Autres produits spécifiques		101		101
78	Reprises sur provisions	68 000	1 753 614	2478%	1 685 614
Recettes Réelles		76 936 347	82 297 668	7,0%	5 361 321
Recettes Réelles (hors cessions et reprises de provisions)		75 608 546	78 177 213	3,4%	2 568 667

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 7% entre 2024 et 2025, principalement en raison de la hausse des produits fiscaux, des dotations, des produits des cessions et des reprises sur provisions.

Les produits de cession sont retraités et basculés en recettes d'investissement. Par ailleurs, les reprises de provisions viennent en compensation de dépenses de nature exceptionnelles. Aussi, il est plus significatif d'observer les recettes réelles de fonctionnement sans ces éléments.

Ainsi, ces éléments mis à part, le niveau des recettes reste en progression de 3,4 % entre 2024 et 2025.

■ Atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend essentiellement les indemnités journalières issues de la gestion de la masse salariale et versées par les différents organismes sociaux, tels que la SLI, la CGSS et ASSURCO.

Libellé	2024	2025	Evolution %	Montant
Remboursements sur rémunérations du personnel	597 991	730 989	22,2%	132 999

■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Libellé	2024	2025	Evolution %	Montant
Vente d'eau des sources Blanche et Denise à Edena	261 822	260 945	-0,3%	-876
Restauration scolaire	654 585	355 337	-45,7%	-299 247
Prestations alimentaires (CCAS + associations)	178 521	154 555	-13,4%	-23 966
Redevances d'occupation du domaine public	99 910	88 259	-11,7%	-11 650
Concessions de cimetières	72 800	68 550	-5,8%	-4 250
Frais de gestion de la Caisse des Ecoles	48 307	39 518	-18,2%	-8 789
Piscine	40 997	38 219	-6,8%	-2 779
Activités périscolaires	1 832	10 621	479,7%	8 789
Médiathèque	9 279	7 924	-14,6%	-1 355
Autres prestations et services	3 801	4 080	7,3%	279
Régularisation Tickets restaurant	178 080		-100,0%	-178 080
Remboursement de dépenses par le TO dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage	34 304	120 672	251,8%	86 368
Remboursement de frais de personnel mis à disposition	46 446	0	-100,0%	-46 446
Total	1 630 683	1 148 680	-29,6%	-482 003

Les services facturés diminuent de -30% entre 2024 et 2025, essentiellement en raison de la gratuité de la restauration scolaire (dernière tranche).

Pour rappel, le plan de gratuité cantine a été déployé progressivement en 4 phases (délibération n° 2025/049 du 1^{er} avril 2025) :

- 1^{ère} phase 2022/2023 : gratuité pour les tranches 1 à 3 et application de frais d'inscription de 1 €/enfant /période ;
- 2^{ème} phase 2023/2024 : gratuité pour les tranches 4 et 5 et application de frais d'inscription de 1,50 €/enfant/période ;
- 3^{ème} phase 2024/2025 : gratuité pour la tranche 6 et application de frais d'inscription de 2 €/enfant/période ;
- 4^{ème} et dernière phase 2025/2026 : gratuité pour la tranche 7 et application de frais d'inscription de 2 €/enfant/période.

On retrouve également à ce chapitre les principales recettes suivantes :

- les ventes d'eau à la société Edena ;
- les prestations alimentaires au CCAS : celles-ci concernent les structures de petite enfance (crèche, jardin d'enfants), les centres de loisirs CLSH, le portage de repas à domicile aux personnes âgées, le soutien aux personnes Sans Domicile Fixe, en lien avec le Comité de chômeurs et enfin des prestations de fourniture de repas, assurées pour le compte d'associations ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

Les autres prestations concernent la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du budget de la caisse des écoles et l'activité des régies de recettes : redevance

d'utilisation des équipements sportifs, médiathèque, pépinière, cimetières, activités de centres de loisirs CLSH, activités périscolaires et piscine.

■ Impôts et taxes (chapitre 73 & 731)

Libellé	2024	2025	Evolution	Evolution
73 - Impôts et taxes, dont :	33 417 202	33 816 853	1,2%	399 652
TO – Attribution de compensation	11 968 261	11 968 261	0,0%	0
Octroi de mer	19 799 641	18 844 808	-4,8%	-954 834
Taxe sur les carburants	1 496 843	1 508 089	0,8%	11 245
Attribution de compensation - TCO - ZAE	152 456	1 212 557	695,3%	1 060 101
Dotation de solidarité communautaire To		283 139		283 139
731 - Fiscalité locale	20 760 353	21 934 259	5,7%	1 173 906
Droits d'enregistrement	321 914	700 680	117,7%	378 766
Taxe sur l'électricité	622 878	629 424	1,1%	6 546
Impôts locaux	19 362 025	20 136 332	4,0%	774 307
Taxe locale sur la publicité extérieure	211 076	247 168	17,1%	36 092
IFER - Centrale photovoltaïque	2 574	3 995	55,2%	1 421
Régie Marchés forains	239 885	216 660	-9,7%	-23 225
TOTAL	54 177 554	55 751 112	2,9%	1 573 558

- L’exercice est marqué par une diminution significative du produit d’octroi de mer. Par ailleurs, concernant l’attribution de compensation, la ville a perçu des avances sur la période 2017/2020, dans l’attente de l’adoption du règlement patrimonial découlant du transfert au TO des compétences en matière d’eau, d’assainissement et de zones économiques. L’évolution constatée en 2023 correspond au versement du solde. Enfin, il convient également de relever le versement d’une dotation de solidarité exceptionnelle par le Territoire de l’Ouest.
- Concernant les contributions directes, il est rappelé que, dans le cadre de la réforme visant à la suppression de la TH sur les résidences principales, la taxe d’habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les meublés. Le conseil municipal doit donc continuer à se prononcer chaque année sur le taux de TH.

Par ailleurs, l’évolution du produit fiscal est liée aux seules évolutions des bases fiscales, puisque les taux de taxes foncières n’ont pas augmenté en 2025. Les bases fiscales sont assises sur la valeur locative des parcelles des administrés. Le produit fiscal évolue ainsi chaque année en fonction des constructions nouvelles mais aussi en fonction de la revalorisation annuelle des bases fiscales, telle que prévue par la loi (1,68% en 2025).

Le produit des impôts locaux est en hausse en 2025 (+ 4%). Les recettes fiscales sont toujours impactées par la prise en compte d’une réclamation formulée par le Grand Port Maritime de La Réunion auprès de la Direction régionale des Finances publiques, demandant l’application d’une mesure de droit qui prévoit un abattement progressif applicable aux grands ports maritimes.

Cette mesure est prévue par l'article 1388 septies du code général des impôts. L'abattement concerne les biens transférés par l'Etat au GPMDLR et s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la publication au fichier immobilier. Il s'applique de façon dégressive pendant 5 ans, soit :

- 100% d'abattement pour les deux années suivant la publication,
- 75% la troisième,
- 50% la quatrième,
- et 25% la cinquième.

Les abattements continueront à affecter durablement les bases fiscales foncières de la commune sur les prochaines années. La majorité des locaux ayant été transférés par l'Etat au GPMDLR en 2021, cela sera particulièrement le cas jusqu'en 2026, avec des impacts moindres dans le temps puisque l'abattement est dégressif.

▪ L'accise sur l'électricité est une taxe payée par tous les consommateurs finaux d'électricité. Elle est collectée par les fournisseurs d'énergie et est reversée au budget général de l'État. Cette recette est reversée aux opérateurs supportant des charges spécifiques ainsi qu'aux communes et aux départements.

▪ Instituée par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, la TLPE a pour vocation de lutter contre la pollution dite « visuelle » en régulant le nombre et le dimensionnement des supports publicitaires. Elle est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire et ce, quelle que soit la nature de son activité. Selon l'article L581-3 du Code de l'environnement, les supports publicitaires taxables sont classés dans les 3 catégories suivantes :

- les pré-enseignes, qui concernent toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité ;
- les enseignes, qui concernent les inscriptions, formes ou images apposées sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce ;
- les publicités, qui concernent toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention ;

Pour chaque catégorie de support, le montant de la TPE est calculé sur la base de la surface du support, auquel est appliqué un tarif au mètre carré. La loi fixe des tarifs de référence qui sont revalorisés chaque année, en fonction de l'inflation. La TLPE a été instaurée sur le territoire communal par délibération n°2009/088 du 25 juin 2009.

▪ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle concerne les entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du transport ferroviaire, des télécommunications et de l'énergie et en particulier les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque dont la puissance est supérieure ou égale à 100 kilowatts.

■ Dotations et participations (chapitre 74)

Dotations et participations	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	6 801 254	7 026 958	3,32%	225 704
Dotations de compensation fiscale	7 606 287	8 459 011	11,21%	852 724
Autres dotations et participations	79 487	82 155	3,36%	2 668
FCTVA	47 193	38 366	-18,70%	-8 827
Subventions perçues	2 083 465	2 362 885	13,41%	279 420
TOTAL	16 617 686	17 969 376	8,13%	1 351 689

Les subventions de fonctionnement perçues des partenaires sont également enregistrées à ce chapitre. Elles représentent un montant total de 2 362 885 € pour 2025 en progression de 13 %. Le détail est présenté en annexe 3.

■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Autres produits de gestion	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Produit des locations immobilières	1 804 093	1 785 775	-1%	-18 318
Indemnités et remboursements divers	724 626	735 256	1,5%	10 631
TOTAL	2 528 719	2 521 031	-0,3%	-7 687

* : il s'agit essentiellement de recettes n'émargeant pas au chapitre 75 avant la mise en place de la M57 en 2024.

Ce chapitre concerne essentiellement le produit des locations immobilières qui se répartit de la façon suivante :

Objet	2024	2025
Locaux professionnels	754 060	720 215
LTS	712 005	688 019
Locaux aux associations	132 543	160 862
Autres locaux d'habitation	104 218	125 556
Régie location salles des fêtes	58 225	58 355
Locaux aux institutionnels	21 035	22 036
Logements de fonction - Ecoles	13 026	6 513
Baux agricoles	7 760	4 220
Total	1 802 871	1 785 775

Les indemnités et remboursements divers concernent principalement les indemnités perçues sur les sinistres, contentieux ou marchés, les dégrèvements, les régularisations intervenant sur les factures des fournisseurs (avoirs), les remboursements de taxes par les locataires.

■ Produits financiers (chapitre 76)

Produits financiers	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Total des produits financiers	55 912	55 924	-0,0%	+12

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés (Caisse d'Epargne, SHLMR).

On y trouve également le versement du fond de soutien mis en place par l'Etat³ dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (délibérations n°2016-002 et 2016-003). Pour mémoire, dans le cadre de ce fonds, la collectivité bénéficie d'un montant annuel de 52 414,42 € jusqu'en 2028.

■ Produits spécifiques (chapitre 77)

Produits spécifiques	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Cessions foncières	1 259 801	2 366 841	88%	1 107 040
Autres produits de cessions		101		101
TOTAL	1 259 801	2 366 943	88%	1 107 142

Les produits des cessions immobilières sont perçus en fonctionnement mais ils ont vocation à être transférés en section d'investissement car ils constituent des recettes d'investissement. Aussi, il convient d'apprécier le niveau des recettes spécifiques, sans prendre en compte ces éléments.

Le détail des cessions immobilières est présenté ci-dessous :

Opération	Montant	Délibération
CESSION ROSE DES SABLES	1 500 000,00	2023/128
CESSION PANIANDY	237 500,00	2025/124
CESSION SAS "DES RACINES ET DES AILES"	206 150,00	2024/031
CESSION SIDR RHI RDG VILLAGE	144 500,00	2024/011
CESSION COUKAN - QUINOT	88 880,00	2024/121
CESSION TRECASSE/MERLOT - RHI EPUISEMENT	74 700,00	2024/152
CESSION SCI FOCK-YING-CHEUG	51 000,00	2025/090
CESSION DUGAIN	17 999,52	2012/146
CESSION LEBON LILIAN	14 800,00	2025/069
CESSION BREZE - RHI RDG SEDRE	10 000,00	2024/153
CESSION GRONDIN	7 500,00	2024/059
CESSION BOYER JEAN MARIE - RHI RDG VILLAGE	6 951,67	2017/155
CESSION ARZEUX - RHI EPUISEMENT	6 860,00	2019/158
TOTAL	2 366 841	

³ Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales

Les biens concernés étant valorisés à l’actif pour 1 784 762 €, l’ensemble des cessions réalisées se traduisent par une plus-value globale de 582 078 € (voir partie VI – Opérations d’ordre).

■ Reprises sur provisions (chapitre 78)

Reprises sur provisions	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Reprises sur provisions Total	68 000	1 753 614	2478,8%	1 685 614

La ville a effectué deux reprises sur provisions pour un montant de 1 753 614,77 €.

La première, pour un montant de 450 267 €, porte sur les impayés de loyers, suite à la liquidation judiciaire pour insuffisance d’actifs de la Sem Gem’Port des Mascareignes. La reprise s’accompagne de l’admission des impayés en créances éteintes. Elle n’a donc pas d’impact budgétaire sur le résultat de l’exercice.

La seconde concerne la somme due à la SEDRE au titre du déficit de l’opération RHI Rivière des Galets. Le montant réclamé par la SEDRE était de 1 899 406 €. Par décision du 30 avril 2025, le tribunal administratif a évalué ce montant à 1 303 346,62 €. Le paiement de cette somme s’accompagne ainsi d’une reprise de la provision, pour le même montant. Le solde de la provision (196 653 €) est conservé puisque la société a fait appel de la décision de première instance.

IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

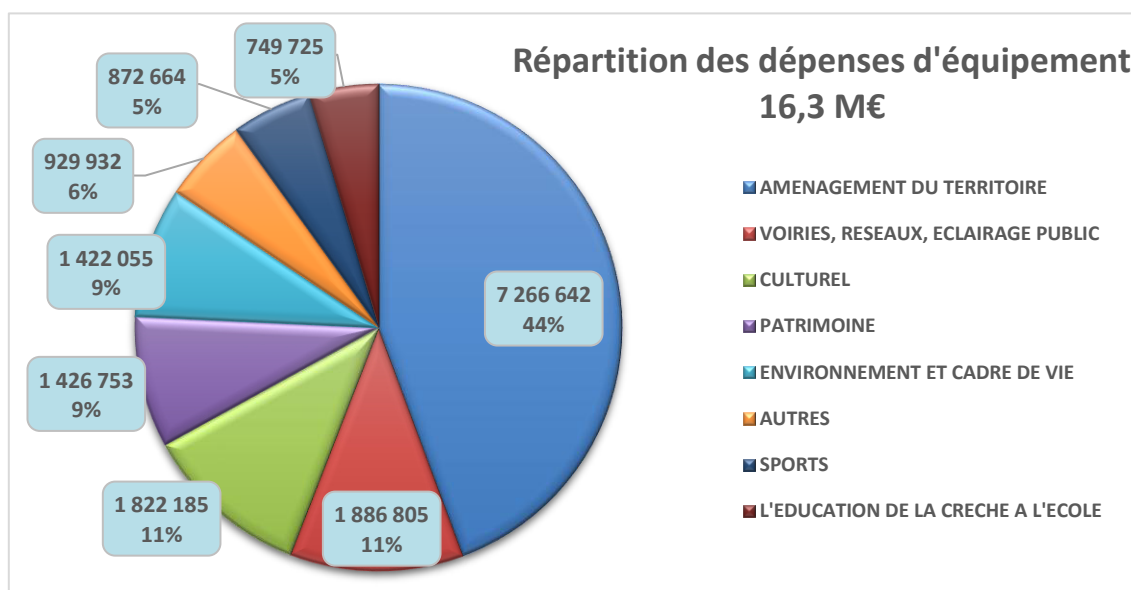
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 21,5 M€. Elles se décomposent comme suit :

Dépenses réelles d'investissement	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Dépenses d'équipement et subventions d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27)	14 616 261	15 941 132	9,06%	1 324 872
Opérations sous mandat (458)	384 663	435 629		
Subventions (chapitre 13)	26 955	961 951	3468,76%	934 996
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 930 060	4 180 552	6,37%	250 492
Total Dépenses réelles d'investissement	18 957 938	21 519 264	13,51%	2 561 325

■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27 / 458)

Dépenses d'investissement	Réalisations	Restes à réaliser	Total
Sous total Dépenses d'équipement	15 941 132	4 325 815	20 266 948
Opérations sous mandat (458)	435 629		435 629
Travaux en régie	687 848		687 848
Total dépenses d'équipement élargies	17 064 609	4 325 815	21 390 425

Les dépenses d'équipement et assimilées se chiffrent 15,9 M€, auxquelles il convient de rajouter les opérations réalisées pour le compte du Territoire de l'Ouest, soit 16,4 M€ au global.



A ces réalisations viennent se rajouter les travaux réalisés en régie, soit au global 17,1 M€.

En prenant en compte les restes à réaliser, le total des dépenses engagées au 31 12 2025 atteint 21,4 M€.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est présenté en annexe 4, avec les financements, le cas échéant.

■ Les opérations en AP / CP

Concernant les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les réalisations de 2025 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	AP votée	Réalisations à fin 2024	Réalisations 2025	Réalisations cumulées
Ecoles	Jusqu'à 2025	13 371 901	12 868 782	462 797	13 331 579
ANRU	Jusqu'à 2025	14 698 812	14 608 812	1 801	14 610 613
NPNRU	Projet	30 104 857	9 224 314	6 235 252	15 459 566
CSM	Projet	1 255 107		287 283	287 283
RHI Kartié Rivière des Galets	Projet	2 752 000	168 135	273 194	441 329
TOTAL		62 182 677	36 870 043	7 260 327	44 130 370

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dépenses d'investissement	2024	2025	Evolution %	Evolution €
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 930 060	4 180 552	6,4%	250 492

V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,9 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	2025
10	Dotations et fonds divers	2 440 124
13	Subventions d'investissement	4 997 529
16	Emprunts et dettes	5 000 000
20x	Remboursements / régularisations	15 973
27	Immobilisations financières	1 600 000
458x	Opérations pour compte de tiers	509 545
Recettes réelles		14 563 170

■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

10 - Dotations diverses		2024	2025	Evolution en %	Evolution en €
10222	FCTVA	2 071 916	1 475 056	-29%	-596 860
10226	Taxe d'aménagement	260 092	86 912	-22%	-173 180
10228	FRDE	64 651		-93%	-64 651
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 029 096	878 156	-58%	-1 150 940
TOTAL		4 425 754	2 440 124	-58%	-1 985 631

Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la restitution par l'Etat intervient un an après la réalisation des travaux ou des acquisitions.

La taxe d'aménagement est une recette de plein droit pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est assise sur la valeur des constructions, reconstructions et agrandissements des bâtiments de toute nature.

Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) finance prioritairement des projets facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois ou contribuant à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics nécessaires au développement. Le FRDE est alimenté par le solde du produit de l'octroi de mer, après affectation à la dotation globale garantie aux communes. La part communale représente 80 % du fonds régional pour le développement et l'emploi, contre 20% pour la part régionale. La part communale est affectée aux communes sur la base de critères (population, poids des dépenses).

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) représente la part des excédents de la section de fonctionnement, affectée au financement de la section d'investissement, lors du compte administratif 2024.

■ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement par financeur se décomposent de la manière suivante :

13 - Subventions d'investissement		2024	2025	Evolution en %	Evolution en €
1311 / 1321	Etat	2 047 058	1 624 589	-21%	-422 469
1312 / 1322	Région	16 000	34 972	119%	18 972
1313 / 1323	Département	904 632	1 423 149	57%	518 517
13251	TCO	148 184	902 500	509%	754 316
1318 / 1328	Autres (ANRU, CAF, ADEME)	100 841	392 483	289%	291 642
1342	Amendes de police	279 152	263 320	-6%	-15 832
13172 / 13272	Europe	4 307 048	356 516	-92%	-3 950 532
TOTAL		7 802 915	4 997 529	-36%	-2 805 386

Le détail des financements par opération est présenté par politique publique en annexe 6 et par financeur en annexe 5.

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

La Ville a mobilisé un emprunt de 5 000 000 € pour financer ses dépenses d'équipement en 2025. Il s'agit de deux prêts, de 2 et 3 millions d'euros, contractés auprès de La Banque Postale.

■ Les remboursements divers (chapitre 20, 23, 21, 204)

La recette enregistrée (15 972 €) correspond à un reversement partiel de subvention d'équipement, effectué par l'Ecole Supérieure d'Art de la Réunion, afin d'ajuster la subvention prévisionnelle de la Ville aux réalisations constatées, suite à la transmission des éléments de justificatifs par l'école.

■ Immobilisations financières (chapitre 27)

Ce montant, 1.6 M€, correspond au remboursement de l'avance de trésorerie versée en 2023 à la SPL Grand Ouest dans le cadre de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / Sidr Haute, signée le 12 juin 2023.

■ Opérations pour le compte de tiers (chapitres 458x)

Ce montant concerne les remboursements du Territoire de l'Ouest pour les travaux de VRD portés par la ville dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage. Cela concerne les opérations suivantes :

- les travaux de requalification de l'entrée de ville au niveau de la rue du Général de Gaulle,
- les travaux de requalification des rues de la poste et Jean Bertho,
- la gestion des eaux pluviales urbaines pour 2025 / 2026.

VI – ECRITURES D'ORDRE

■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040, sont imputés les éléments suivants :

040 – 042 Opérations d'ordre	2025
Amortissements	3 845 008
Charges à répartir - Emprunt structuré Dexia	207 692
Cessions	3 452 118
<i>dont plus-values de cessions</i>	1 667 356
TOTAL	7 504 819

Les charges à répartir sont un mécanisme comptable qui permet d'étaler la charge budgétaire d'une dépense sur plusieurs exercices. Le dossier concerné porte sur la sécurisation du prêt structuré à risque de 2016 (délibération n°2020-156).

■ Chapitres 040 en dépenses d'investissement / 042 en recettes de fonctionnement.

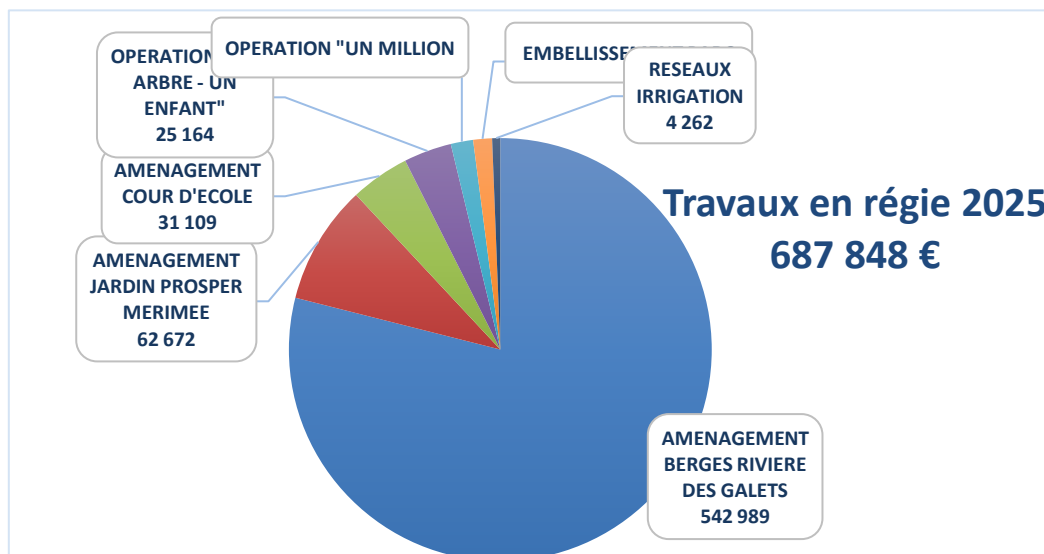
Au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, on enregistre les éléments suivants :

Opération d'ordre	2025
Travaux en régie	687 848
Subventions d'investissement transférées en fonctionnement	262 253
Moins-values de cessions	1 085 277
Neutralisation des amortissements de subvention d'équipement	1 364 359
TOTAL	2 966 014

- La valorisation des travaux réalisés en régie (687 848 €) :

Les fournitures, services et frais de personnel engagés sur les chantiers pour la réalisation de travaux qui augmentent le patrimoine de la collectivité constituent, par nature, des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont ensuite transférées en investissement où elles sont enregistrées dans l'actif de la collectivité.

En fonctionnement, la recette constatée neutralise les dépenses enregistrées ; la dépense d'investissement acte le transfert à la section et l'inscription à l'actif.



- Les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (262 253 €) :

L'amortissement est calculé sur le montant brut des dépenses. Lorsque les équipements subventionnés sont amortissables, ces écritures viennent minorer le montant des dotations d'amortissements pour tenir compte de la subvention perçue.

Les subventions perçues sont ainsi amorties sur la même durée comptable que l'équipement financé.

- La neutralisation des amortissements constatés au chapitre 204 sur les subventions d'équipement versées (1 364 359 €) :

Ce dispositif permet de faire face à la diminution de l'autofinancement de la section de fonctionnement (délibération n°2025-176 du 04/11/2025).

■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.

Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'élèvent à 2 372 723 €. Ces opérations concernent le retraitement des avances versées sur les commandes et les écritures comptables d'intégration de biens dans l'actif, lorsque ces derniers sont acquis à l'euro symbolique.

Les détails des opérations est le suivant :

041 - Opération patrimoniale	2025
Zac triangle	771 999
Lotus sacré	217 415
Fim Colimo	97 999
Modernisation de l'éclairage public – Tranche 2	61 902
Réfection de la cuisine centrale	32 839
NPNRU - Démonstrateur expérimental aquaculture	4 075
TOTAL	1 186 229

VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE

■ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Dépenses*			
	Fonctionnement	Investissement	Total	%
0 - Services généraux	34 673 738	6 067 125	40 740 862	42%
1 - Sécurité	2 202 782	3 654	2 206 436	2%
2 - Enseignement, formation, apprentissage	10 473 466	2 119 611	12 593 077	13%
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	10 770 188	1 572 438	12 342 626	13%
4 - Santé et action sociale	8 018 100	7 100	8 025 200	8%
5 - Aménagement des territoire et habitat	7 857 935	10 887 052	18 744 987	19%
6 - Action économique	915 309	48 043	963 352	1%
7 - Environnement	137 689	11 538	149 227	0%
8 – Transports, voiries	784 920	802 702	1 587 622	2%
Dépenses	75 834 126	21 519 264	97 353 390	100%

* Hors résultat antérieur reporté en investissement (001)

■ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Recettes*			
	Fonctionnement	Investissement	Total	%
0 - Services généraux	77 179 812	8 129 490	85 309 302	88%
1 - Sécurité	-	-	-	2%
2 - Enseignement, formation, apprentissage	1 951 224	381 619	2 332 842	1%
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	303 298	502 613	805 911	0%
4 - Santé et action sociale	140 447		140 447	7%
5 - Aménagement des territoire et habitat	2 388 013	4 400 383	6 788 396	0%
6 - Action économique	162 500		162 500	0%
7 - Environnement	143 128		143 128	1%
8 – Transports, voiries	29 247	1 149 066	1 178 313	100%
Recettes	79 902 360	26 404 772	106 307 132	100%

* Hors résultat antérieur reporté en fonctionnement (002).

VIII – LES RESULTATS DE GESTION

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	85 697 406	Recettes	23 254 218
Dépenses	83 338 945	Dépenses	26 105 230
Résultat de l'exercice	2 358 461	Résultat de l'exercice	- 2 851 012
Reprise du résultat 2024 reporté	13 200 563	Reprise du résultat 2024 reporté	875 189
Résultat de fonctionnement (a)	15 559 024	Résultat intermédiaire (b)	-1 975 822
		Restes à réaliser en recettes	5 363 231
		Restes à réaliser en dépenses	4 325 815
		Besoin de financement (c)	- 938 407
Résultat cumulé (a + b)			13 583 202
Résultat cumulé après les RAR (a + c)			14 620 618

■ En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 358 461 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (13 200 563 €), le résultat de clôture présente un excédent de 15 559 024 €.

■ En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 2 851 012 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté 875 189 €, des restes à réaliser en dépenses (4 325 815 €) et recettes (5 363 231 €), le besoin de financement s'élève à 938 407 €.

IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d’investissement. Le montant affecté à la section d’investissement se chiffre ainsi à 938 407,08 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	15 559 024,71
Investissement <i>Besoin de financement (-) / Excédent (+)</i>	- 938 407,08
Affectation – Couverture du besoin de financement ⁽¹⁾	- 938 407,08
Résultat après affectation ⁽²⁾	14 620 617,63

Après affectation, l’excédent de fonctionnement à reporter serait alors de 14 620 617,63

- (1) : le montant affecté sera repris en investissement au budget supplémentaire 2026, au compte 1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé ».
- (2) : le résultat de fonctionnement après affectation sera repris en fonctionnement au budget supplémentaire 2026, au compte de recettes « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

X – BALANCE CONSOLIDÉE DES BUDGETS

FONCTIONNEMENT			
BUDGET	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
PRINCIPAL	2 358 461,14	13 200 563,57	15 559 024,71
VETSSE		23 317,42	23 317,42
FOSSOYAGE	-13 110,27	184 380,18	171 269,91
Total	2 345 650,87	13 408 261,17	15 763 612,04

VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d’Epuraton

INVESTISSEMENT					
BUDGET	Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture	Restes à réaliser en recettes	Restes à réaliser en dépenses	Résultat définitif de clôture
PRINCIPAL	-2 851 011,98	-1 975 822,45	5 363 230,70	4 325 815,33	-938 407,08
VETSSE	-97 111,49	-13 649,25	521 704,52	213 177,18	294 878,09
FOSSOYAGE	-13 110,27	171 269,91			171 269,91
TOTAL	-2 961 233,74	-1 818 201,79	5 884 935,22	4 538 992,51	-472 259,08

XI - SITUATION GENERALE

■ Les ratios

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient l'annexion au compte financier unique, d'une synthèse sur la situation financière de la collectivité. Cette approche s'appuie notamment sur les ratios obligatoires qui sont au nombre de onze. Ces ratios sont le résultat :

- *soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives de l'exécution du budget. Il s'agit alors de ratios de structure exprimés en pourcentage (%) ;*
- *soit d'une grandeur significative de l'exécution du budget rapportée à la population de la commune. Ce sont des ratios de niveau, exprimés en euros par habitant (€ / hab.).*

La population légale est passée de 33 595 habitants ((population légale de 2021 entrée en vigueur le 01 janvier 2024) à 33 940 habitants (population légale de 2022 entrée en vigueur le 01 janvier 2025).

N°	RATIOS	2024	2025	Evolution en %
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2 207	2 234	1,22%
2	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	618	646	4,58%
2bis	Produits des impôts directs et attribution de compensation TCO / Population (€ / hab.)	974	999	2,53%
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	2 290	2 425	0,24%
4	Dépenses Equipement Brut / Population (en € / hab.)	404	438	8,34%
5	Encours de la dette / Population (en € / hab.)	770	786	2,12%
6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	202	207	2,27%
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60%	58%	-2,31%
9	Marge d'autofinancement courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	102%	97%	-4,21%
10	Taux d'équipement : Dépenses d'Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	17,6%	18,1%	2,33%
11	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	34%	32%	-3,35%

■ Situation générale

■ Au niveau du fonctionnement

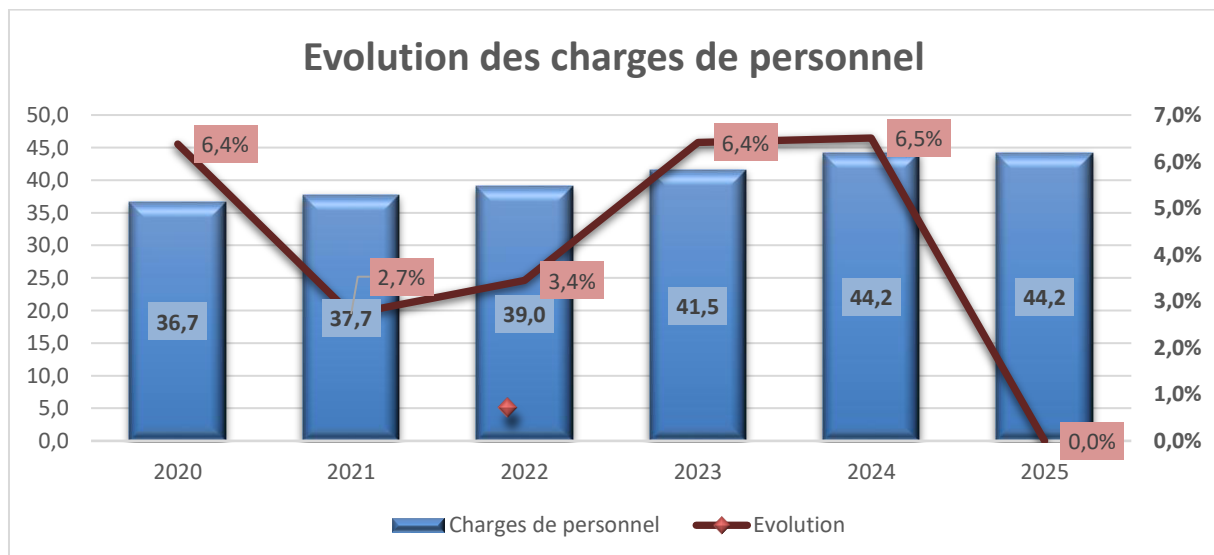
Le niveau des recettes par habitant (*ratio 3*) évolue très légèrement à la hausse (0,24%) mais cela tient à l'augmentation de la population, dans un contexte de recettes atones. Les dépenses (*ratio 1*) restent maîtrisées avec une légère évolution de 1,22% dans un contexte marqué par une faible inflation annuelle de 0,8%, en net ralentissement par rapport au début de l'année (+4%). L'évolution des dépenses étant plus dynamique que celle des recettes, les marges d'autofinancement se réduisent.

S'agissant des recettes :

- Le produit des impôts directs passe de 618 à 646 € / habitant (*ratio 2*). Il faut y voir l'effet des mises à jour opérées par l'administration fiscale sur l'évaluation des valeurs locatives et sur les constructions nouvelles ainsi l'impact de la revalorisation annuelle des bases prévue par la loi (1,15% en 2025). En effet, la ville n'a pas augmenté ses taux depuis 2018.
- La DGF évolue sensiblement, d'environ 225 K€, ce qui représente + 5 € / habitant (*ratio 6*).

S'agissant des dépenses :

- Les charges de personnel** représentent un montant de 44,2 M€. La part des charges de personnel est restée autour de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (*ratio 7*).



- Concernant les charges à caractère général**, la moyenne annuelle des dépenses atteint 11,2 M€ sur la période 2021/2025. Les réalisations évoluent sensiblement en 2023 pour se stabiliser autour de 11,6 M€ en 2024 et 2025, l'année 2020 apparaissant comme exceptionnelle (8,3 M€) en raison de la crise sanitaire liée au COVID qui a impacté l'activité.

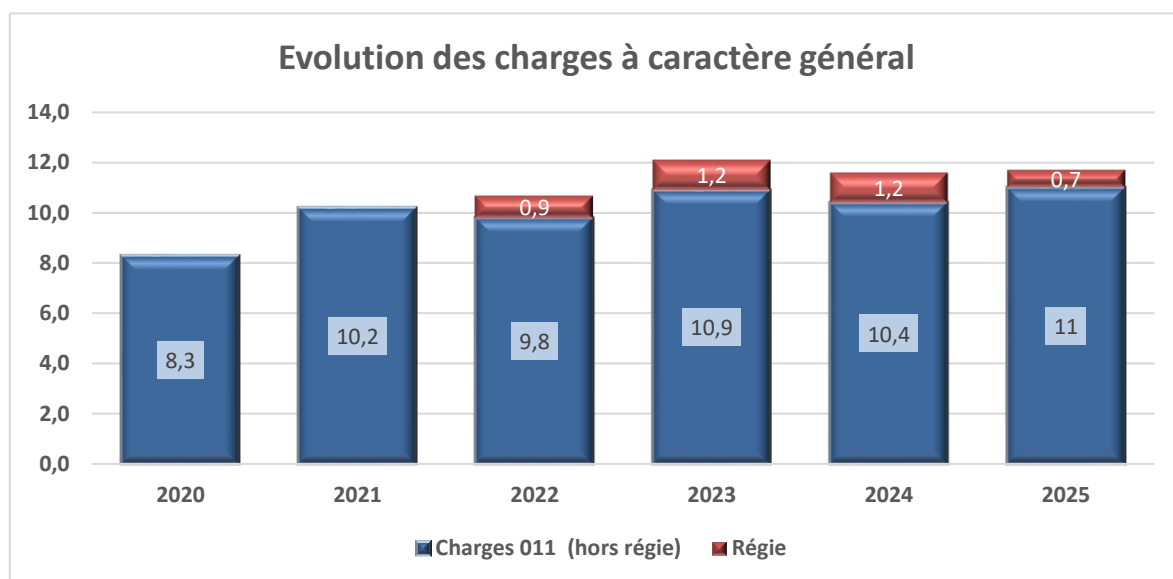
Les réalisations actées au compte financier unique (CFU) peuvent comprendre les achats de fournitures et services destinés à la réalisation de travaux en régie. Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre.

Par ailleurs, les réalisations peuvent également comprendre des dépenses engagées pour le compte du Territoire de l'Ouest, dépenses qui sont remboursées à la collectivité.

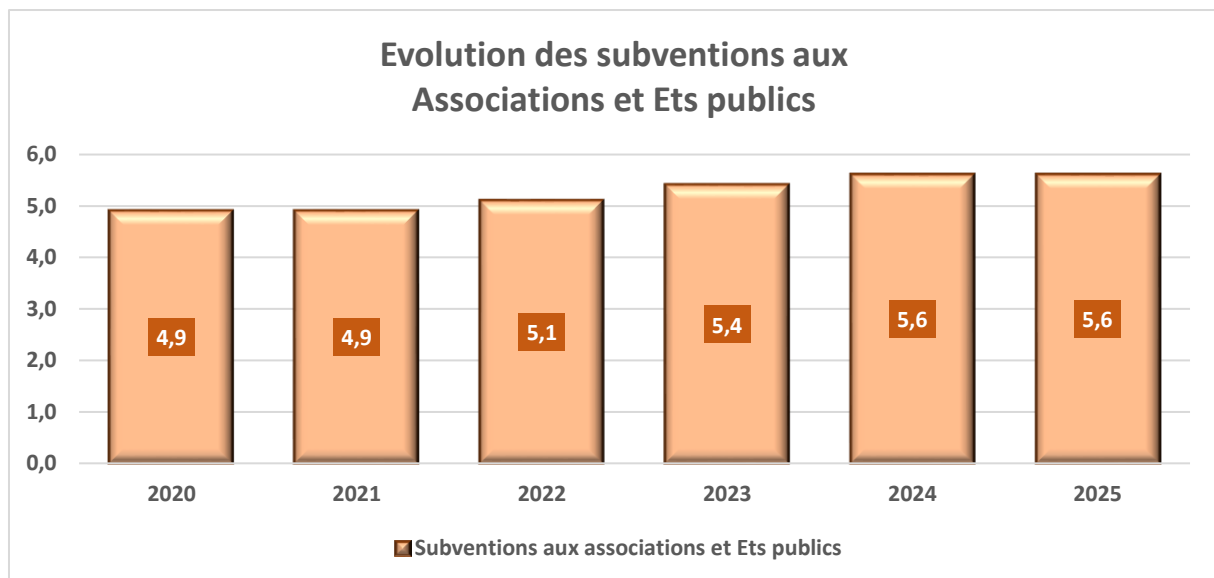
Il convient donc d'examiner l'évolution des réalisations abstraction faite de ces éléments. En tenant compte des seuls travaux en régie, la moyenne annuelle des dépenses nettes atteint ainsi 10,5 M€ sur la période 2021/2025.

Les réalisations se décomposent comme suit :

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant charges (hors régie)	8,3	10,2	9,8	10,9	10,4	11
Montant travaux en régie			0,9	1,2	1,2	0,7
Total 011	8,3	10,2	10,7	12,1	11,6	11,7
Evolution	-10,8%	22,9%	4,9%	13,1%	-4,1%	0,9%



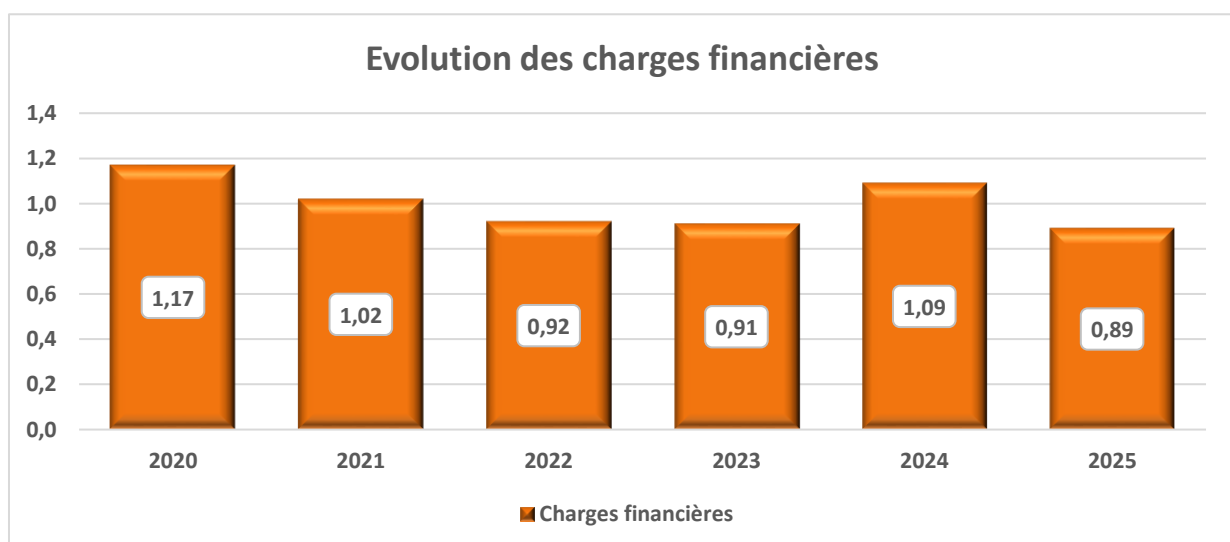
- **Les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement** (collèges, lycées, écoles d'art) représentent un montant de 5,68 M€. Elles restent stables à 5,56 M€ 2025.



- Après une phase de désendettement important depuis 2014, la collectivité s'endette modérément depuis 2023 (+1,6 M€ en 2023, +0,6 M€ en 2024 et +0,8 M€ en 2025), avec une enveloppe annuelle d'emprunts nouveaux d'environ 5 M€. Cela impacte l'encours de dette par habitant, avec une évolution de +2.1% en 2025 (*ratio 5*).

Dans un contexte de recettes atones, le taux d'endettement (*ratio 11*) reste relativement stable (-3,4%), autour de 30%.

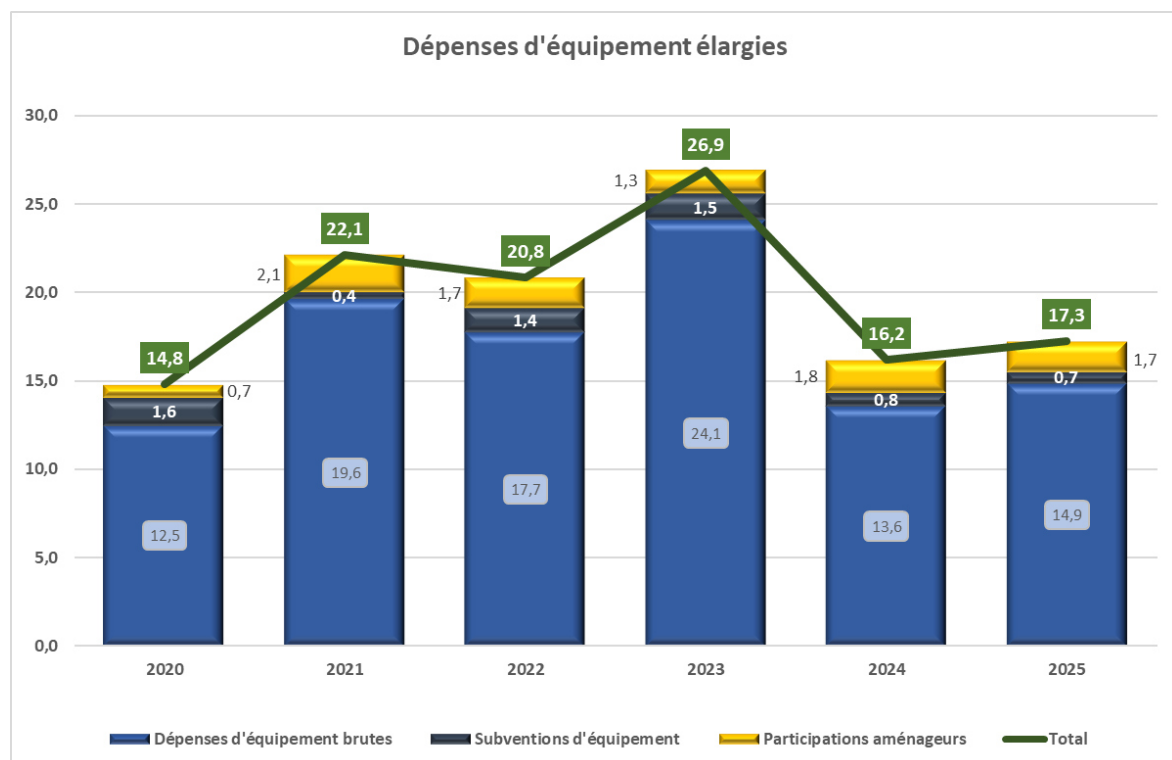
La démarche de désendettement se traduit par une relative stabilité des charges d'intérêts sur les emprunts sur la période.



■ Au niveau de l'investissement

- Les dépenses d'équipement⁴ (14,9 M€) augmentent de 404 € à 438 € par habitant (*ratio 4*). Ces montants ne prennent pas en compte les versements effectués aux opérateurs dans le cadre des opérations d'aménagement (chapitre 27) et les subventions d'équipement versées (chapitre 204).

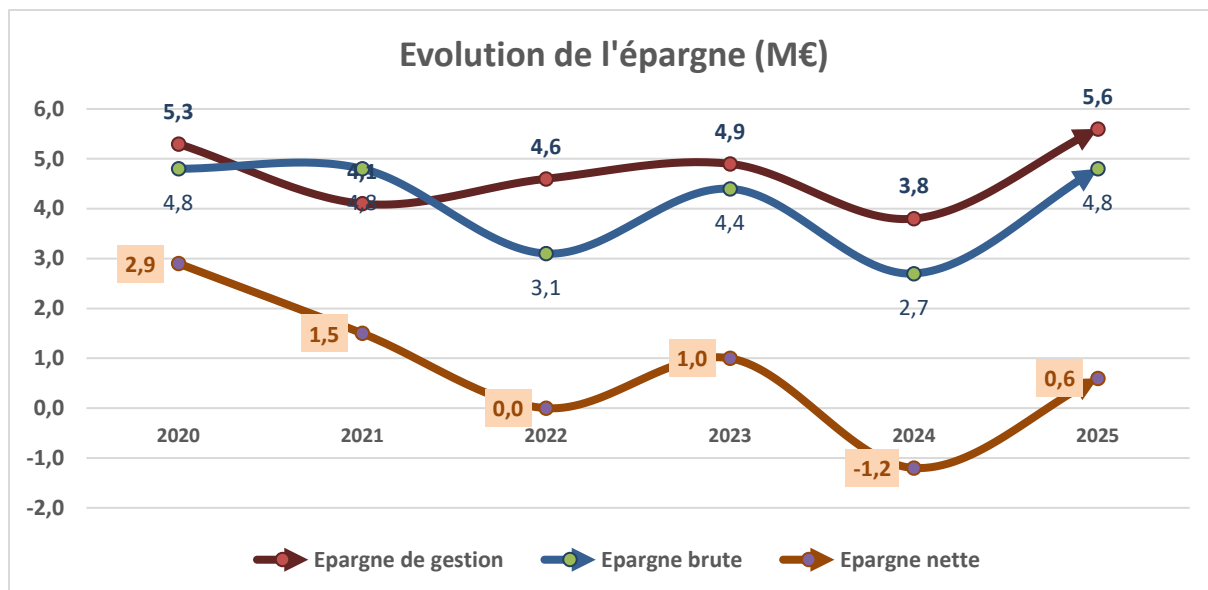
Avec ces éléments, le niveau des réalisations s'établit à 17,3 M€.



■ Au niveau de la situation financière

- Le *taux d'équipement* désigne l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il reste stable entre 2024 et 2025 (*ratio 10*).
- L'évolution des recettes de fonctionnement reste contrainte du fait de l'impact de la mesure d'abattement au profit du GPMDLR et la dynamique restera ralentie jusqu'à la fin du dispositif (après 2026). Face à des charges qui évoluent de façon dynamique, les marges de manœuvre en termes d'autofinancement se réduisent.
- Le *coefficient d'autofinancement courant* (*ratio 9*) évolue favorablement à 97 %, soulignant une situation d'épargne qui s'améliore légèrement. En effet, celle-ci redevient positive et passe ainsi de -1.2 M € à +0,6 M €. Cependant, les marges de manœuvre restent serrées compte tenu de la dynamique d'évolution des dépenses et des recettes.

⁴ Dépenses d'équipement : chapitres 20,21,23,4581x + travaux en régie



Le ratio de capacité de désendettement est ainsi mécaniquement en diminution sur l'exercice, passant de 9,6 années à 5,6 années entre 2024 et 2025. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable et que la situation devient dangereuse au-delà de 15 ans.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette	30,2	26,8	23,6	25,2	25,8	26,7
Epargne brute (M€)	4,8	4,8	3,1	4,4	2,7	4,8
Ratio de désendettement	6,3	5,6	7,6	5,7	9,6	5,6

Conclusion

Sur la période 2014-2024, la trajectoire financière de la Collectivité est marquée par une gestion maîtrisée des dépenses et par un désendettement conséquent qui a permis de diminuer la dette de 44% (-20 M€ entre 2014 et 2023).

Induite par le désengagement de l'Etat avec la diminution de la DGF, une trajectoire nouvelle a reposé entre 2014 et 2018 sur des dépenses de fonctionnement contenues et sur la génération de recettes exceptionnelles, qui ont permis d'éviter le recours à l'augmentation des taux de fiscalité sur la période.

En 2018, le recours au levier fiscal a permis de conforter le niveau des recettes structurelles et donc, celui de l'épargne brute et de la capacité de désendettement.

Depuis 2018, la Municipalité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal et de maîtriser ses dépenses. Dans un contexte marqué par une évolution des recettes relativement moins dynamique, l'épargne nette se contracte, laissant peu de marges de manœuvre aux évolutions au niveau du fonctionnement. A cela se rajoute l'application tardive de la mesure d'abattement de taxe foncière au profit du GPMDLR qui impacte le niveau des recettes structurelles jusqu'en 2026. Les marges de manœuvres sont très contraintes et dépendent en grande partie de l'évolution des bases fiscales, de l'octroi de mer et des dotations. La maîtrise et l'optimisation des dépenses constituent donc toujours un enjeu pour la maîtrise des équilibres.

Dans ce contexte, la collectivité ayant retrouvé une certaine capacité d'emprunt suite au désendettement important réalisé depuis 2014, le financement des investissements repose davantage sur les cessions et l'emprunt que sur l'autofinancement annuel.

Pour faire face à cette situation tendue, la collectivité dispose néanmoins de 14,6 M€ d'excédents antérieurs reportés en fin d'exercice.

ANNEXES

Annexe 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2025

VILLE DE LE PORT - BUDGET VILLE DE LE PORT - CFU - 2025							
IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						B9	
B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		253,00	1,00	254,00	72,86	160,56	233,42
Adjoint administratif pal 1 cl	C	19,00	0,00	19,00	5,00	12,86	17,86
Adjoint administratif pal 2 cl	C	53,00	1,00	54,00	3,00	48,44	51,44
Adjoint administratif terr.	C	70,00	0,00	70,00	22,00	47,26	69,26
Attaché	A	47,00	0,00	47,00	13,00	25,00	38,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	12,00	0,00	12,00	6,00	4,00	10,00
Rédacteur	B	26,00	0,00	26,00	6,00	17,00	23,00
Rédacteur principal 1 cl	B	11,00	0,00	11,00	6,00	5,00	11,00
Rédacteur principal 2 cl	B	13,00	0,00	13,00	9,86	1,00	10,86
FILIERE TECHNIQUE (c)		508,00	105,00	613,00	91,74	472,64	564,38
Adjoint technique pal 1 cl	C	25,00	1,00	26,00	5,00	18,86	23,86
Adjoint technique pal 2 cl	C	131,00	13,00	144,00	1,00	131,62	132,62
Adjoint technique territorial	C	225,00	85,00	310,00	41,74	251,14	292,88
Agent de maîtrise	C	50,00	6,00	56,00	2,00	49,02	51,02
Agent de maîtrise principal	C	17,00	0,00	17,00	14,00	1,00	15,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	3,00	3,00	6,00
Ingénieur en chef	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Technicien	B	28,00	0,00	28,00	9,00	13,00	22,00
Technicien principal de 1 cl	B	7,00	0,00	7,00	4,00	2,00	6,00
Technicien principal de 2 cl	B	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	16,00	24,00	4,58	15,26	19,84

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	0,00	15,00	15,00	1,72	9,46	11,18
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	0,86	0,00	0,86
Assistant socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur ter. Jeunes enfants	A	4,00	0,00	4,00	0,00	3,80	3,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		16,00	0,00	16,00	6,00	6,00	12,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	12,00	0,00	12,00	2,00	6,00	8,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		42,00	0,00	42,00	4,86	34,00	38,86
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	9,00	0,00	9,00	0,00	8,00	8,00
Adjoint territorial patrimoine	C	15,00	0,00	15,00	1,00	14,00	15,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant de conservation	B	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Bibliothécaire principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire territorial	A	2,00	0,00	2,00	0,86	0,00	0,86
FILIERE ANIMATION (i)		42,00	0,00	42,00	4,00	31,46	35,46
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	2,00	2,86	4,86
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint territorial animation	C	25,00	0,00	25,00	0,00	22,60	22,60
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chef service de police pal 1cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		880,00	122,00	1 002,00	190,04	719,92	909,96

Annexe 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics

ASSOCIATION	Montant de la subvention
ACADEMIE POUR EGALITE DES CHANCE AEC	13 000
AGEMA	620 000
AGIDESU	417 000
AN GREN KOULER	56 250
ASSOCIATION ABYSS	2 250
ASSOCIATION APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	10 000
ASSOCIATION BLUE FAMILY	3 000
ASSOCIATION CLUB SPORTIF PORTOIS BASKET BALL	27 350
ASSOCIATION CYBERUN	2 000
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	2 000
ASSOCIATION DOJO PORTOIS	3 950
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	141 050
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER REUNION	2 000
ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA REUNION - UNC974	1 000
ASSOCIATION KIZOMBALAKOUR	5 000
ASSOCIATION KONPANI IBAO	110 000
ASSOCIATION LEKP	16 800
ASSOCIATION LES PETITS PANDAS	40 000
ASSOCIATION LIAISON	9 000
ASSOCIATION PORTOISE DU SPORT ADAPTE	2 650
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LES LOISIRS DES JEUNES - AFLJ	15 000
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR	90 000
ASSOCIATION RACING CLUB AUSTRAL	20 900
ASSOCIATION RANDO RIVIERE DES GALETS A2RDG	5 000
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE L'INCLUSION PAR LE SPORT	10 000
ASSOCIATION SOMANS	3 000
ASSOCIATION SPORTIVE & CULTURELLE DE L'ILE DE LA REUNION	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE RDG	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE DE BOXE ANGLAISE	5 900
ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	11 000
BAMBOU PANDAS	12 400
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	265 000
BOULES PORTOISES COMMUNALES	5 800
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	7 750
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	2 000
COMITE DE CHOMEURS ET DES MAL LOGES DU PORT	30 000
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	90 000
COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	10 000
DALONS PORT KARATE DO ASSOCIATION	1 700
DRAGON BOAT ASSOCIATION	2 000
EMMAUS AGAME	62 500
EN AVANT BOULISTES PORTOIS EABP	2 000
ESPACE CHAFEITE DE MÉMOIRE ET D'ECHANGE POUR LA REUNION - ECMER	4 000
FARFAR ASSOCIATION	250 000
GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES ASSOCIATION	1 000
INITIATIVE REUNION	5 000

INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS IMR	5 000
KARATE CLUB PORTOIS	4 000
KOP PORTOIS	5 000
LA JEANNE OUEST NATATION	7 750
LE PORT CANNE DE COMBAT	6 850
LE PORT HANDBALL	44 200
LES AMIS DES MARINS	2 000
LES PETITS OURSONS	12 000
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	23 333
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	9 750
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	750 000
OPIAPA	25 000
OUEST TRAINING REUNION	3 500
PANDAS NATURE	12 400
PANDAS ZEN	12 400
REUNION CULTURE	600 000
RUGBY CLUB PORTOIS	10 500
RUN BBOY CONNEXION	5 000
SECAM PRODUCTION	40 000
SS JEANNE D'ARC	334 150
SYNERGIE PEI - LA HALLE DU REEMPLOI	15 000
TENNIS UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS	7 500
UNION SPORTIVE POINTE DES GALETS HOCKEY	4 000
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES	62 050
USPGA	7 100
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	640 000
VOLLEY BALL CLUB PORTOIS	100
WEBCUP	12 500
TOTAL SUBVENTION ASSOCIATION	5 060 333

ETABLISSEMENT PUBLIC	Montant de la subvention
AGENT COMPTABLE LYCEE JEAN HINGL	2 000
COLLEGE ALBIUS	1 500
COLLEGE L'OASIS	4 000
COLLEGE TITAN	4 000
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE DE MONTPELLIER	70 000
ECOLE SUPERIEURE ART REUNION	170 000
TOTAL SUBVENTION ASSOCIATION	251 500

Annexe 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues

Action	Montant
PRESTATION ACCEUIL RESTAURATION SCOLAIRE (CAF)	1 042 635
PLAN PETITS DEJEUNER DANS LES ECOLES (EDUC.NATIONALE)	271 409
ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE	146 500
ACTIONS DE LA CITE EDUCATIVE	151 000
DGD - EXTENSION HORAIRES MEDIATHEQUE B. BOULARD	142 873
CLASSES PASSERELLE	71 503
OPERATIONS MOBILITES	66 700
FIPHFP - FONDS INSERTION PERSONNES HANDICAPEES FP	62 321
MAISON FRANCE SERVICES RIVIERE DES GALETS	45 000
J'APPRENDS A NAGER /AISANCE AQUATIQUE	40 000
NPNRU - PILOTAGE ACTIONS PIA	37 500
ALSH PERI SCOLAIRE	25 821
NPNRU - CHEF DE PROJET AGRO	22 500
DISPOSITIF LESPASSCLES - MAITRISE DES COMPETENCES	20 000
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE	15 000
ASSISTANT CHEF DE PROJET ACTION 6 2	11 250
PROGRAMME AVELO2 (ADEME)	10 405
JOURNEE DU PATRIMOINE	10 000
VALORISATION DE L'HISTOIRE	10 000
EPUISEMENT - ACCOMPAGNEMENT INITIATIVE HABITANTS	6 000
FORUM DES ACTEURS DE L'HABITAT	6 000
DU COEUR A L'OUVRAGE - MECENAT BENEF ASSOC SIAE	4 000
PLATE FORME COMEDDEC	2 101
TOTAL	2 220 517

Montants arrondis

Annexe 4 – Détail des opérations d'équipement

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	2 485 541	3 066 942	5 552 482	1 670 611	1 669 997	3 340 608
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	0	74 440	74 440			0
AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRI VELOS	0	0	0	12 000	0	12 000
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	27 469	2 997	30 466			0
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	73 833	47 460	121 294	13 367	48 167	61 533
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE - INVESTISSEMENT	7 846	0	7 846			0
INTERVENTIONS DE PROXIMITE PLUVIAL, AUTRES RESEAUX	0	26 044	26 044			0
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	45 327	3 077	48 404			0
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	0	35 986	35 986			0
MODERNISAT° DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TR2	1 314 303	1 352 563	2 666 866	616 420	616 420	1 232 840
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASSE	1 779	5 353	7 133			0
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	435 629	398 135	833 764	509 545	485 898	995 443
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	0	30 920	30 920			0
REALISATION TRVX VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO	163 107	163 107	326 214			0
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	8 463	243 937	252 400			0
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	0	14 837	14 837			0
RENOVATION RESEAU SONORISATION CENTRE VILLE	10 056	0	10 056			0
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	0	119 768	119 768			0
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	10 322	49 264	59 586	0	218	218
REQUALIFICATION RUE JEANNE D'ARC - MICROFOLIES	0	0	0			0
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	0	89	89	0	15	15
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	0	319	319			0
SECURISAT° ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC PST	6 474	12 948	19 423	204 094	204 094	408 189
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS - PST	15 537	19 139	34 677	315 185	315 185	630 370
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	0	1 965	1 965			0
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	65 275	26 224	91 499			0
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE	0	329 850	329 850			0

TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	15 311	16 273	31 584			0
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	284 809	92 244	377 053			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8 090 821	1 190 128	9 280 950
ACQ BC 574 ZAC TRIANGLE	10 433	0	10 433
ACQ PARCELLES AE - 468-469-476-477-478-479	50 070	0	50 070
ACQ TERRAIN CADASTREE AH1377 AH1379 - PATEL	11 914	0	11 914
ACQ TERRAIN CADASTREE BI 288 - FIM COLIMO	2 434	0	2 434
ACQ TERRAIN CADASTREE BI 348 - 350 LOTUS SACRE	1	0	1
ACQ TERRAIN CADASTREE BI 362-383 JWH	1	0	1
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	222 982	211 604	434 585
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	814 883	0	814 883
APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	9 711	0	9 711
APCP - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	6 000	0	6 000
APCP - ANRU - REHABILITATION DU FOYER ZEMBROCAZ	1 801	0	1 801
APCP - CONV. MANDAT SPL GO - REAL POLE SOCIO-EDUC	424 398	0	424 398
APCP - ETUDE PREOP CO PROPRIETE ECUMES	32 008	0	32 008
APCP - MISSION EVALUATION	32 225	0	32 225
APCP - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	23 946	0	23 946
APCP - MISSION OPCU	35 330	0	35 330
APCP - NPNRU - CONCESSION AMENAGEMENT SPL GO	4 768 287	0	4 768 287
CESSION TERRAINS BATIS - DIAGNOSTIC RESEAUX	0	0	0
CPA - PRU	0	0	0
DIAGNOSTICS TECHNIQUES	5 315	0	5 315
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DU LE PORT			
FRAIS DE CESSIONS FONCIERES	16 336	0	16 336
HALLE DES MANIFESTATIONS	0	3 749	3 749
LES PORTES DE L'OCEAN	19 568	44 482	64 050
LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	460 999	0	460 999
NPNRU - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2	30 860	15 000	45 860
NPNRU - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4	13 089	834	13 922
NPNRU - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	22 483	22 483	44 967

Titre	RAR R	Total Recettes
3 060 093	418 942	2 972 298
		0
		0
		0
		0
		0
		0
356 516	0	356 516
147 000	0	147 000
		0
		0
		0
		0
		0
		0
40 724	0	40 724
1 600 000	0	1 600 000
		0
62 000	0	62 000
		0
2 213	0	
		0
		0
		0
125 000	0	125 000
19 200	680	19 880
9 202	9 344	18 545
17 640	0	17 640

NPNRU - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK	0	105 725	105 725	38 779	47 821	86 600
NPNRU - ACCPT FONCTIONNEMENT ANNUEL ACTION 3.2				7 416	0	
NPNRU - 2EME PROTOTYPE CASANOE 5.3				9 216	0	
NPNRU - ACCPGT FONDS MUTUALISES TX PARC PRIVE 4.1				5 625	0	
NPNRU - ANIM PLATE FORME MOB DE FRICHE - 1.4				22 500	0	
NPNRU - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1				5 110	0	
NPNRU - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2				12 420	12 050	
NPNRU - ETUDE MEP STRUCT AIDE A LA MOBILITE -1.1				3 978	5 546	
NPNRU - GARAGE SOLIDAIRE - 1. 2 .2				14 220	0	
NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE				16 920	33 760	
NPNRU - MISE EN PLACE TIERS LIEUX EN CONTENEUR 2.1				17 634	0	
NPNRU - PILOTAGE ACTIONS PIA - 6.1				0	0	
NPNRU - PLATE FORME MOB SOLID 1.3				3 136	0	
NPNRU - POINT DE VENTE FERME URBAINE 3.6				3 300	0	
NPNRU - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2				9 085	0	
NPNRU - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK				26 939	0	
NPNRU- DEPLOIEMENT FERME URB 3.8				50 721	0	
NPNRU- DEVT VILLAGE ESS - 2 .3				15 000	0	
NPNRU- EQUIPEMENT BIM RENOV ENERG - 4.3				15 750	0	
NPU - APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE				214 198	0	
NPNRU - EXPERIMENTATION CULTURE RIZ FRICHE URBAINE	10 410	10 410	20 820			0
NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE	0	28 576	28 576			0
NPNRU - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG	0	3 530	3 530			0
OPERATIONS MOBILITES	23 333	0	23 333	2 972	2 972	5 943
PIA - INSCRIPTION BUDGETAIRE (A AFFECTER)	0	0	0			0
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	34 769	34 769	69 538			0
PORTAGE EPFR - ZAC RDG - CV 07 18 01	109 388	0	109 388			0
RETROCESSIONS FONCIERES SCI AI	0	0	0			0
RHI - SAY PISCINE	41 318	30 604	71 922	28 178	70 446	98 624
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	273 194	296 062	569 256	32 501	208 674	241 175
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	0	39 497	39 497			0

TRAVAUX GEOMETRE - INVESTISSEMENT	34 165	52 393	86 558			0
TRAVAUX SUR LOCATION COMMUNAUX HORS LTS	14 819	9 156	23 975			0
TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	351 961	92 154	444 115			0
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	173 393	189 102	362 495	125 000	27 650	152 650
COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE	9 000	0	9 000			0
FONDS MUTUALISÉ POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (	0	0	0			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titré	RAR R	Total Recettes
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	1 422 055	435 689	1 857 744	818 746	1 849 081	2 667 827
ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	19 216	1 890	21 106			0
AMENAGEMENT DU JARDIN PROSPER MERIMEE	223 133	25 313	248 446			0
AMENAGEMENT JARDIN ZEMBROKAZ - INV	129 520	0	129 520			0
AMGT BERGES RIV. DES GALETS -TR 1	446 385	151 237	597 622	735 000	932 500	1 667 500
AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU					7 802	7 802
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS				0	608 000	608 000
CHANTIERS D'INSERTION - EDUCANOO - FILANOO	1 675	1 675	3 350			0
EMBELLISSEMENT PARC BOISE - TRAVAUX INV	1 096	0	1 096			0
ETUDE PARC URBAIN ET RIVIERE REHAB PARC BOISE TR2	167 593	214 953	382 546	0	237 276	237 276
EXTENSION CIMETIERE MARIN - ETUDE ET TRAVAUX	498	2 170	2 668			0
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	1 896	0	1 896			0
OPERATION "UN MILLION D'ARBRES"				40 000	0	40 000
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	0	34 205	34 205			0
TOILETTES AUTOMATIQUES - PL. CHEMINOTS ET OASIS	29 168	0	29 168			0
RENATURATION JARDIN P. MERIMEE - DPV 2024				43 746	13 774	57 520
RENATURATION JARDIN P. MERIMEE - FONDS VERT				0	0	0
TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4				0	49 730	49 730
TRANSFERT COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	356 634	0	356 634			0
TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	45 242	4 246	49 487			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
CULTUREL	1 831 185	806 788	2 637 973	596 851	557 999	1 154 850
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - ETUDES	31 439	112 090	143 529	14 724	0	14 724
CENTRE CULTUREL FARFAR	12 734	99 828	112 562			0
CINEMA CASINO - ETUDES	21 564	22 551	44 114			0
CREATION ET CONCEPTION DE VIDEOS	7 460	0	7 460			0
DGAVL - ACQUISITION DE MATERIELS	7 523	389	7 912			0
KABARDOCK - CLIMATISATION	3 519	3 519	7 038	204 097	204 096	408 193
MEDIATHEQUE - B. BOULARD ET RIVIERE DES GALETS	10 578	10 578	21 155			0
MICRO FOLIES - ETUDES	7 012	121 697	128 709			0
MICRO FOLIES - TRAVAUX				0	91 282	91 282
OEUVRES D'ART	22 877	860	23 737			0
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	1 238 196	0	1 238 196	0	82 487	82 487
REHAB. & MODERNISATION BIBLIO RIVIERE DES GALETS	36 158	1 000	37 158	181 925	0	181 925
REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	20 435	59 270	79 705			0
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	148 280	80 691	228 971			0
REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD - ESPAC MOB SIG	34 424	34 576	69 000			0
REHABILITATION DU FJT				180 133	180 133	360 267
SUBVENTION EQUIPEMENT AGIDESU	9 000	0	9 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	18000	1800	19800			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER	19 368	2 000	21 368			0
SUBVENTION EQUIPEMENT APEF	0	1 114	1 114			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION	27 000	6 000	33 000	15 973	0	15 973
SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	59 000	5 000	64 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	0	9 000	9 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT REUNION CULTURE	45 000	0	45 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTURE	9 000	28 000	37 000			0
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	4 853	169 059	173 912			0
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - TRAVAUX	37 766	37 766	75 531			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
SPORTS	901 404	536 491	1 437 895	100 619	237 756	338 374
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	48 464	17 763	66 227	32 000	0	32 000
BOULODROME BABOU CARIMBACASSE	7 975	7 975	15 950	14 867	14 867	29 734
COMPLEXE SPORTIF VICTOR CARLOT - EX OASIS	21 170	0	21 170			0
CSM - REFECTION TOITURE	0	4 015	4 015	0	99 840	99 840
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	287 283	75 751	363 034			0
DGA VL - MATERIELS SUBAQUATIQUES	16 969	16 969	33 939			0
DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	126 395	29 596	155 990			0
DGAVL - MOBILIER	1 793	0	1 793			0
GAGNER DU TERRAIN - ZONE D'ECHAUFFEMENT - FDJ	48 750	47 231	95 981			0
LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	72 132	30 619	102 751			0
LAMBRAKIS - SKATE PARC ET PUMPTRACK	545	0	545			0
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	0	5 300	5 300			0
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	3 830	7 015	10 845			0
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	16 061	6 360	22 422			0
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME				0	69 297	69 297
PISCINE JLJ - ETUDES ET TRAVAUX RENOV CARRELAGE	14 587	28 458	43 045			0
PARCOURS CULTUREL JEUNES - REALISATION FILM	23 740	0	23 740			0
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	11 608	112 435	124 043			0
RN4 - TERRAIN MULTISPORT PLATEAU NOIR				53 752	53 752	107 503
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000	0	5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. TEAM KIOSQUE	2 100	0	2 100			0
SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGN	20 000	20 000	40 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT COREGYM	4 000	4 000	8 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	10 000	1 500	11 500			0
SUBVENTION EQUIPEMENT DOJO PORTOIS	3 000	0	3 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	21 600	0	21 600			0
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT CANNE DE COMBAT	2 000	0	2 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT LES AMIS DES MARINS	5 000	0	5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT SS JEANNE D'ARC	0	3 600	3 600			0
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG ATHLETISME	4 000	0	4 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG HOCKEY	2 000	0	2 000			0

SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	3 500	0	3 500			0
TERRAINS ENGazonNES SPORTIFS	78 958	78 958	157 915			0
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	38 945	38 945	77 890			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	749 725	221 621	971 346	381 619	344 382	726 001
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	1 794	0	1 794			0
APCP - AMENAGEMENT COUR D'ECOLE L. LETOULLEC	230 566	0	230 566	39 900		39 900
APCP - AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	4 253	0	4 253			0
APCP - AMENAGEMENT COURS ECOLES	17 074	0	17 074			0
APCP - AMGT CLASSE PASSER. - ECOLE MAT. A. DELPHA	5 068	0	5 068	83 802	74 465	158 267
APCP - AMO PROJET PEDAGOG. NVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	11 623	0	11 623			0
APCP - CONFORT THERM. ET ECLAIRAGE LED - 10 ECOLES	20 391	0	20 391			0
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	91 880	3 798	95 678	1 280		1 280
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	0	0	0			0
APCP - REHAB SANITAIRE ECOL VENDOMELE/LETOULLEC	1 150	1 150	2 300			0
APCP - SECURISATION DES ECOLES	84 823	0	84 823	18 763		18 763
APCP -AMGT COURS ECOL THIEBAULT ELEM. ET MAT DPV23	217	0	217		5 993	5 993
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	7 374	960	8 334		31 350	31 350
ECOLE NUMERIQUE	19 241	19 241	38 483	51 476	46 265	97 741
MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	17 795	7 541	25 337			0
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	27 007	27 007	54 014			0
MOBILIER POUR LES ECOLES	32 279	843	33 122			0
REFECTION CUISINE CENTRALE	177 189	161 081	338 269	186 397	186 310	372 707

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
PATRIMOINE	1 426 753	640 093	2 066 846	215 349	167 674	383 023
ACQUISITION DE MATERIEL - REGIE DE PROXIMITE DGST	45 126	24 030	69 155			0
CIMETIERE PAYSAG. CONST. LOCAL TECH. - ETUDE & TVX	553	33 530	34 083			0
EXTENSION ARCHIVES COMMUNALES- ETUDE ET TRVX	15 114	35 035	50 149	19 309		19 309
GTB HOTEL VILLE - AMELIO PERFORMANCE ENERGETIQUE	0	0	0			0
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	105 081	101 460	206 541			0
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	0	0	0			0
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	88 734	0	88 734			0
MODERNISAT SYST AUDIOVISUEL HOTEL DE VILLE	194 808	190 607	385 415	85 000	85 000	170 000
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	441 193	194 445	635 638	2 400		2 400
PHOTOVOLTAIQUE SUR L'HOTEL DE VILLE	7 820	33 125	40 945			0
REHAB LOCAUX CIMETIERE MARIN - ETUDES	4 388	890	5 278			0
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	20 322	15 934	36 256	108 640	82 674	191 314
RENOV SALLES POLYVALENTES ZUP - FARFAR - LACPATIA	189 424	0	189 424			0
SECURITE ET INCENDIE ERP	87 336	5 128	92 464			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AMICALE REGIMENTAIRE BOURBON	2 000	0	2 000			0
TRAVAUX DE REHABILITATION - BATIMENT DMG	64 040	0	64 040			0
VIDEO SURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	160 814	5 910	166 724			0

THEMATIQUES	Mandaté	RAR D	Total Dépenses	Titre	RAR R	Total Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	440 228	175 250	615 478	15 840	73 925	89 765
ACQUISITION DE LOGICIELS	2 149	0	2 149			0
ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	50 211	5 985	56 196			0
ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIELS BUREAU	24 323	0	24 323			0
ACQUISITION EQUIPEMENTS - DISPOSITIF FIPHP	0	0	0			0
ACQUISITION EQUIPEMENTS - PRECONISATIONS MEDICALES	4 011	2 344	6 355			0
ACQUISITION MATERIELS COMMUNICATION	4 451	0	4 451			0
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	134 574	44 491	179 066			0
APPUI LOGISTIQUE - ACQUISITION DE MATERIELS	11 588	0	11 588			0
CTM - MATERIAUX, ACCESSOIRES & PETITS EQUIPEMENTS	462	0	462			0
PLAN CYBERSECURITE	0	12 871	12 871			0
POLICE MUNICIPALE - ACQUISITIONS MATERIELS	3 654	0	3 654			0
POLICE MUNICIPALE - DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	0	0			0
RESEAU FIBRE LOCAL	0	0	0			0
SALLES COMMUNALES - ACQUISITION EQUIPEMENTS	6 738	0	6 738			0
TELEPHONIE	62 302	19 486	81 789			0
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGINS	54 053	0	54 053	15 840	19 680	35 520
VIDEO PROTECTION - ETUDES ET TRAVAUX	81 711	90 073	171 784	0	54 245	54 245

Annexe 5 : Subventions d'investissement - Détail des montants perçus par action

ACTION	TIERS	NATURE	MONTANT
ANRU - ASSISTANT CHEF DE PROJET ACTION	AGENCE NATIONALE DE RENOVATION U	1328	0
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	CONSEIL REGIONAL REUNION	1312	32 000
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	CONSEIL REGIONAL REUNION	13272	356 516
AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRI VELOS	FUB SERVICES	1328	12 000
AMENDES DE POLICE	ETAT	1345	263 320
AMENAGEMENT BERGES RIV. DES GALETS -TR 1 - FONDS VERT	ETAT	1321	25 000
AMENAGEMENT DES BERGES RDG SECTEUR 1 - SUBV TO	TERRITOIRE DE L'OUEST	13251	710 000
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	ETAT	1321	147 000
APCP - AMGT CLASSE PASSER. - ECOLE MAT. A. DELPHA	ETAT	1321	83 802
APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1321	14 689
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	ELECTRICITE DE FRANCE	1328	1 280
APCP - MISSION OPCU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1321	26 035
APCP - SECURISATION DES ECOLES	ETAT	1321	18 763
APCP - AMENAGEMENT COUR ECOLE L. LETOULLEC	ETAT - DPV	1321	39 900
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	ETAT	1321	14 724
BOULODROME BABOU CARIMBACASSE	ETAT	1321	14 867
CPA - PRU	ETAT	1321	62 000
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	ETAT	1321	13 367
ECOLE NUMERIQUE	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1313	51 476
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT	ACTION LOGEMENT SERVICES	1328	2 213
EXTENSION ARCHIVES COMMUNALES- ETUDE ET TRVX	ETAT	1321	19 309
KABARDOCK - CLIMATISATION	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	1328	50 800
KABARDOCK - CLIMATISATION	ETAT	1321	153 297
LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	ETAT	1321	125 000
MODERNISATION SYST AUDIO. HOTEL DE VILLE - SUBV TO	CA TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	13251	85 000
MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 2	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1323	616 420
NPNRU - OPERATIONS DIVERSES	ANRU	1328	323 790
NPNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	ANRU	1321	214 198
OPERATION "UN MILLION D'ARBRES"	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1323	40 000
OPERATIONS MOBILITES	CONSEIL REGIONAL REUNION	1312	2 972
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	ELECTRICITE DE FRANCE	1328	2 400
REF CUISINE CENTRALE SUBV TO	CA TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	13151	107 500
REFECTION CUISINE CENTRALE	ETAT	1311	78 897
REHAB. & MODERNISATION BIBLIO RIVIERE DES GALETS	ETAT	1321	181 925
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	ETAT	1321	108 640
REHABILITATION DU FJT	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1323	180 133
RENATURATION JARDIN P. MERIMEE - DPV 2024	ETAT	1321	43 746
RHI - SAY PISCINE	ETAT	1321	28 178
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	ETAT	1321	32 501
RN4 - TERRAIN MULTISPORT PLATEAU NOIR	DDJS -DIRECTION DE LA JEUNESSE	1321	53 752
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC PST	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1323	204 094
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS - PST	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1323	315 185
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGINS	DEPARTEMENT DE LA REUNION	1313	15 840
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	ETAT	1321	125 000
			4 997 529